



UN GROUPE DE DÉPORTÉS.

1. P. G. de Waereghem ; — 2. C. P. de Cherscamp ; — 3. V. J. de Oostakker ;  
4. B. P. de Gand ; — 5. P. C. de Termonde.

Thomas est un jardinier paisible et taciturne. Depuis dix ans je le vois brouetter de la terre, marquer les corbeilles, égrener le raisin ou tondre la pelouse. C'est le mari de la cuisinière Marie. Il est un peu poltron. Thomas ; ce n'est pas de sa faute, et puis un jardinier n'est fait pour le danger et l'aventure. Marie, c'est tout autre chose : courte, massive, une crinière de cheveux noirs plantés dru, le regard fermé. Le 22 août 1914, étant seule à la villa, elle a si bien tenu tête à des soldats pillards qu'ils s'en sont allés en respectant la maison. Thomas et Marie vivent dans la maison à la façon des sages : le temps passe sans qu'ils s'en soucient ; ils sont heureux d'exister, comme les plantes du jardin.

Albert, fils d'un proscrit français de la Commune, est un enfant de Bruxelles, maigre, souple de corps et d'esprit, nerveux. C'est un ancien typographe que le souci de ne pas s'adresser à la bienfaisance publique a décidé à accepter, pendant la guerre, une situation subalterne.

Tous deux sont munis de certificats en bonne et due forme, établissant qu'ils n'ont jamais été chômeurs ; l'un a 42 ans, l'autre 39 ; tous deux sont pères de famille ; au reste, puisque ce sont des ouvriers d'industrie qu'il faut aux Allemands, un jardinier et un cocher ne peuvent pas leur être bons à grand'chose. On est donc tranquille sur leur sort.

Il est à peine 7 heures quand on monte en voiture. Il fait encore à peu près nuit.

— Au revoir, Marie...

— Au revoir, Thomas...

Les deux époux se donnent une poignée de mains et la voiture roule le long de la Meuse.

Dans la pénombre, nous dépassons des groupes silencieux, tous en marche vers Dinant. Et on commence à distinguer, sur l'autre rive, d'autres groupes qui passent, escortant des chariots de ferme où s'empilent les sacs à bretelles, multicolores, bourrés de couvertures et de pains.

— On dirait des corbillards avec la famille, remarque en souriant Albert.

Thomas dit :

— J'en ai vu passer des chariots comme ça, à la fin d'août 1914. Mais il y avait dedans des femmes et des enfants qui pleuraient. On entendait le canon et tout le monde fuyait... Vous savez bien...

Thomas a des yeux clairs et fixes, qui se rappellent...

Nous sommes maintenant dans l'unique rue de Houx, bordée tout entière de ruines croulantes. Le jour, venu peu à peu, n'éclaire que des visages fatigués et terreux, des visages fiévreux de gens qui n'ont pas dormi. Les groupes que nous dépassons deviennent plus nombreux et plus compacts et l'on s'aperçoit que, sur l'autre rive, ils ne sont ni moins pressés, ni moins nombreux : ce sont deux flots qui roulent, silencieux et parallèles, vers le même dévessoir.

Nous laissons sur la droite Bouvignes, frileux et accroquevillé dans son couloir de rochers, avec son église et son hôtel de ville écornés et troués par le canon et, tout à coup, un coup de vent ayant dissipé les flo-

cons de brouillard, nous voyons sur cette rive un étrange spectacle : depuis le passage à niveau avant la gare de Dinant, toute la route qui monte à flanc-coteau au collège de Belle-Vue où siègent les officiers qui procéderont à la razzia, charrie des hommes. Les sacs et les couvertures de couleur font un violent bariolage dans la lumière grise. Ce kilomètre de route a l'air de vivre d'une vie propre, multipliée, grouillante, souffrante, muette ; cela s'enfle, respire, piétine, s'abaisse, obéit. C'est la migration d'un troupeau poussé en tas vers les destins suspects.

Nous pénétrons dans les décombres de Dinant, plus désolés, ce matin, de tout le malaise ambiant ; les petites boutiques de planches adossées aux débris de murs, les « cafés » logés dans l'anfractuosité des ruelles détruites, les logis blottis dans le creux des côtes qui ont résisté à l'incendie de 1914, sont déserts : les hommes de Dinant sont partis vers Belle-Vue ; les femmes et les enfants les ont suivis jusqu'à la place de la Station barrée par un cordon de capotes grises et de casques à pointe.

Albert et Thomas se passent et s'ajustent mutuellement les bretelles des sacs qu'ils tirent de la voiture. Albert a un figure de bravade et de gouaille ; le paisible Thomas regarde autour de lui avec des yeux troubles et consternés. Nous nous serrons les mains.

— Faites-moi le plaisir de répéter à monsieur ce que je lui ait dit avant de partir : je jure que si je suis pris, je ne signerai rien, dit Albert.

— Au revoir, monsieur, gémit le bon Thomas d'une voix épaissie par des larmes intérieures.

Je le regarde : sur sa face figée, aux yeux ternes, on lit comme la certitude hébétée de la catastrophe prochaine.

Je recommande à Albert :

— N'oubliez pas la phrase : « Ma mauvaise santé m'a toujours empêché d'apprendre un métier annuel ». C'est court et ça dit beaucoup.

— Soyez tranquille, ils ne m'ont pas encore.

Et il fait une grimace joyeuse, une grimace de gamin de Bruxelles.

Nous sommes au barrage. Un énorme Prussien, herculé pesant et joyeux, tire des bouffées de sa pipe de porcelaine et domine de toute la tête la foule craintive et dolente qui s'y heurte. Je vois alors, au-dessus du mur de pierres qui soutient le quai de manœuvres de la station et surplombe à pic la chaussée bien connue, meant au passage à niveau vers Bouvignes, de longues rames de wagons alignant systématiquement leurs cubes sombres : dans deux heures, trois heures au plus, ces trains emplis de chair humaine, prendront la direction de Cologne.

\*\*\*

Car l'examen, par trois officiers, des hommes de dix-septs communes convoquées — on évalue qu'ils sont de 3,000 à 4,000 — n'a pas duré plus de deux heures. Ce fut d'une brutalité féroce et gaguearde. Le bétail pénétrait par trois guichets dans une salle où se tenaient les recruteurs. Ils regardaient les arrivants.

— Vous, à gauche... vous, à droite...

A droite, c'est la liberté ; à gauche, c'est l'esclave et les travaux forcés.

Chaque fois que la rapidité du choix le permet, les bourgmestres interviennent.

— Ne prenez pas celui-ci, il est père de 7 enfants, c'est un infirme.

Droite !...

— Celui-ci est un ouvrier maçon qui n'a jamais chômé...

— Il ne chômera pas non plus en Allemagne... Gauche !

Dix hommes passent librement à droite ; le onzième écope :

— Qu'est-ce que vous faites ? Votre carte porte : menuisier. Etes-vous patron ou ouvrier ?

L'homme hésite : qu'est-ce qu'il faut dire pour aller à droite ? Il répond au hasard :

— Patron, ...

— Gauche !...

Des chômeurs avérés, qui vivent effrontément de la bienfaisance publique depuis le début de la guerre, refusant tout travail, sont libérés au petit bonheur. La qualité de chômeur n'entre pour rien dans les raisons qui décident les recruteurs. Ils piquent dans le tas, au hasard. Lors des réquisitions de chevaux, ils examinaient les qualités ou les défauts des bêtes qu'on leur présentait. Pour les réquisitions d'hommes, pas besoin de s'embarrasser de cela : il y a tant de bêtes à livrer ; ce n'est qu'un chiffre à atteindre. D'Evrehailles, on ne fait que quelques prisonniers ; par contre, le hameau uniquement agricole de Haut-le-Wastia voit enlever presque toute sa jeunesse : 32 sur 78 convoqués ; 32 cultivateurs presque tous mariés et pères de famille ; d'un autre village, on ne prend que des hommes de 40 ans ; de Bioul, la famille P... compte cinq garçons : trois sont au front belge ; on rafle les deux autres ; ici on libère tous les chauffeurs, là on les déporte sans exception : on dirait que l'arbitraire du soldat triomphant a sa molle mauvaise, sa perversité spéciale ; il semble que ce gâchage de vies humaines soit une occasion nouvelle et joyeuse d'affirmer le bon plaisir du conquérant, la prise de possession du territoire occupé, le mépris de la race inférieure asservie. On envoie un lot de Belges à ses amis d'Allemagne comme on leur enverrait un lot de plantes ou du gibier.

Vous étiez un homme libre menant parmi vos pareils une existence digne et honorée ; vous n'êtes plus qu'une pauvre machine à souffrir. Vous étiez un citoyen heureux dans l'ombre du clocher natal, respirant sous le vaste ciel, réunissant autour de vous, le soir, près de la lampe amie, votre femme et vos enfants ; voici que, brusquement, vous n'avez plus ni clocher, ni lampe, ni femme, ni enfants. Vous n'êtes plus, et par l'inexorable et tout puissant caprice d'un maître venu de l'étranger, qu'un infime rouage de la formidable usine qui pompe sans une seconde utile de relâche le sang, la vie, l'argent et le travail utile de l'Allemagne pour les transformer en énergie militaire et pour dévorer le monde. Vous aimez profondément votre pays ; vous voilà tout à coup obligé, par une contrainte dont l'hypocrisie est plus exécrable peut-être la violence même, de fournir indirectement des armes qui seront tournées contre la patrie ou contre ceux en qui elle a réfugié ses espoirs suprêmes...

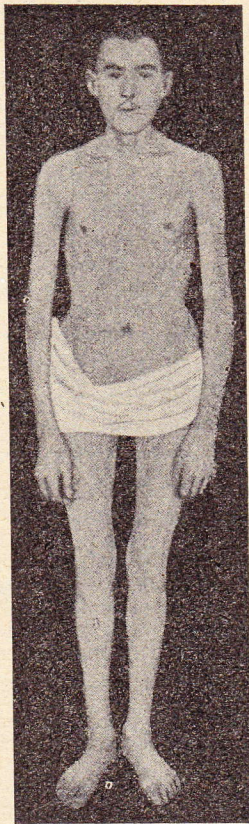
Voilà ce que chacun pensait pendant ces heures terribles ; voilà ce qui ne s'effacera jamais du souvenir de personne.

Pour la foule, de femmes, d'enfants et de vieillards qui maintenant piétine, angoissée, aux alentours du pont et de la gare, l'attente, la terrible attente a commencé. On lève le yeux vers le collège de Belle vue où se décide le sort du père, du frère, du fils... Aucun cri, aucune plainte. Des larmes furtives. Un tic tout à coup fait grimacer une figure. Une mère énermée gifle son gamin. L'hercule prussien rit avec ses camarades de piquet, en tirant toujours des bouffées de sa pipe de porcelaine.

Je vais faire un tour dans les ruines de la ville abandonnée. Les boutiques et les cafés ne pourront pas s'ouvrir aujourd'hui, même après la razzia. Dinant est aussi mort qu'il le fut au lendemain du sac et des fusillades, quand sa population avait fini, saoule d'épouvante, au hasard des routes et que les troupes, leur œuvre accomplie, cuvaient dans les faubourgs le vin et les liqueurs des maisons pillées. De ci de là, dans le dédale des décombres, une silhouette grise, errant fusil au dos, paraît et disparaît derrière un pan de mur déchiqueté et noir.

Il est 11 heures. Les premiers escapés commencent à descendre de la montagne. Ceux qui habitent les villages riverains filent au plus vite pour rassurer leur famille. On les interpelle : « Savez-vous si un tel... un tel... un tel... un tel... ? — Il a été pris. Il me suit... Il n'avait pas encore passé... » On a le cœur étreint rien qu'à voir la détresse qui se peint sur les visages de ceux et de celles qui attendent en vain... Des mains séniles, des voix tremblantes implorent les arrivants.

— Papa, papa ! pleure une petite fille, éperdue surtout de voir pleurer sa mère.



Le déporté E. J. de Oostcamp.

L'hercule prussien rit toujours, d'un rire bon enfant, dispersant sans brutalité les groupes qui s'agglomèrent ; il apporte à exécuter sa consigne une tranquille confiance dans sa force, une autorité condescendante et supérieure de maître d'école mettant de l'ordre dans sa classe.

Pour certains, qui ne voient pas revenir leurs proches, l'inquiétude devient de l'angoisse. Des nouveaux s'esquivent sans leur répondre, détournent la tête — et, brusquement la certitude éclate : « Il est déjà dans le train !... » Alors, ce sont des paumes jointes dans un geste de supplication et d'effroi, des yeux dilatés, des bouches ouvertes d'où ne sort aucun son... des rires douloureux qui nous ravagent les nerfs.

Cela dure une demi-heure.

Maintenant, le barrage est levé par moments ; beaucoup de gens se répandent sur la chaussée vers le passage à niveau de Bouvignes, se précipitant au pied du mur de soutènement, sur la crête duquel les wagons s'alignent, emplis de leur cargaison vivante. Des soldats allemands veillent aux portières.

Et, tout à coup, un long hurlement s'élève qui, jusqu'au départ du train, se gonflera, décroîtra, mourra, renaîtra, un hurlement dont le seul souvenir donne froid aux os, un hurlement comme la Meuse n'en entendait jamais à travers les âges, un long hurlement qui emplit la vallée, — la vallée sur laquelle un clair soleil d'hiver verse maintenant une lumière d'or et de cristal... Ce n'est pas une bête blessée qui crie ainsi, c'est tout le troupeau. Des clameurs insultantes ou désespérées répondent à d'autres clameurs désespérées et insultantes ; des coups de sifflet stridents traversent cet ouragan de sons à la façon des coups de fusil traversant la nuit ; puis, brusquement, des chants écartent, confus, formidables, des chants de déments, où l'on distingue des bribes de « Brabanonne » et de « Marseillaise ».

On voit des poings fermés, des faces blêmes tendues vers le ciel inflexible, beaucoup d'escapés jettent aux

prisonniers leur pain, leurs couvertures, leurs souliers, on lance des cigarettes, du chocolat, des biscuits que les soldats de garde ramassent et passent dans les wagons ; des collectes s'organisent ; des bourgmestres, des médecins, des fermiers puisent dans leurs portefeuilles ; les plus pauvres vident leurs poches ; un prisonnier, signalé comme n'ayant encore rien reçu, se trouve à la tête, en quelques minutes, de 75 francs.

Des bâches ont été placées les unes sur les autres, au pied du mur et forment un tas sur lequel on se hisse pour jeter des marcs enfermés dans une gazette avec une pierre ; des gens demeurent longtemps indifférents, hébétés, bousculés par la foule et, tout à coup, comme s'ils venaient d'être galvanisés d'extériorisent en lamentations, en blasphèmes, en injures terrifiantes et ridicules. Un père de famille crie à son fils : « Ne signe pas surtout et si tu trouves un fusil là-bas, tire dessus ! » ; il est aussitôt appréhendé et conduit à la Kommandantur, baïonnette au canon. C'est une scène sans nom, si terrible que tous ceux qui l'ont vue commencent par dire, quand on leur en parle : « Je ne voudrais plus jamais voir ça ».

\*\*\*

Thomas et Albert ne sont pas redescendus de Belle-Vue ; je suis rentré seul à Yvoir.

L'officier a dit à Thomas :

— « Etes-vous jardinier ou patron jardinier ? »

L'autre est demeuré bouche bée...

— « A Gauche ! »

Il s'est éloigné avec l'inconscience d'un somnambule et la passivité d'un mouton qu'on pousse à l'abattoir. Il s'est assis dans un coin du wagon et, pendant que les autres chantent, vocifèrent et insultaient au vainqueur, il a pleuré, la tête dans les mains, en silence, longuement. Depuis huit jours, il vivait dans la certitude de son malheur.

Albert a essayé de s'expliquer ; on l'a fait taire :

— « A Gauche. »

Dans le wagon, il a sifflé, chanté, fait jurer aux autres que personne ne signerait.

Marie savait à peu près la vérité quand je suis rentré. Elle ne pleurait pas ; c'est une âme vaillante ; elle a ce que le peuple a de meilleur : la force de faire face tout de suite au malheur, si immérité qu'il soit. Nous lui disons de bonnes paroles d'espoir : on écrira au gouverneur... On fera des démarches auprès du kreischef... Puisqu'on ne doit prendre que les chômeurs, on admettra qu'on ne devait pas prendre Thomas... Il y a une commission de révision à Cologne... Elle reconnaîtra qu'un homme âgé, qu'un père de famille... Nous lui disons ce que nous pouvons, par bribes et par paquets, nous ne savons pas bien quoi nous-mêmes. Elle a de temps en temps un pauvre sourire d'acquiescement, comme pour nous faire croire qu'elle nous écoute.

...Comme la nuit tombait, un train est passé dans la tranchée du chemin de fer au fond du jardin. Des cris et des chansons l'annonçaient de loin. Nous avons couru. Nous l'avons vu passer. C'était le premier train de prisonniers filant vers Namur, vers l'Allemagne... Les hommes criaient : « Vive la Belgique !... Yvoir ! Yvoir !... Vive le Roi... A bas le Kaiser ! » Des lambeaux de « Brabanonne » s'écrasaient dans le bruit des roues. A une portière du troisième wagon, Thomas est apparu, le buste hors de la portière :

— Adieu, Marie !

— Au revoir, Thomas !

Ce fut tout, le train était passé.

Deux minutes après, les larmes essuyées, je suis allé dans la cuisine : Marie frottait les couteaux du déjeuner sur la pierre. Elle ne disait rien ; elle n'est pas de celles qui montrent leurs larmes. Sans doute songeait-elle que les mères belges doivent apprendre à leurs enfants à haïr l'Allemagne d'une haine immortelle.

Et cette femme du peuple, forte et muette, humblement occupée à sa besogne domestique, m'a semblé tout à coup d'une grandeur et d'une dignité symboliques : elle incarnait la Belgique vaillante, innocente, dépouillée, pantelante — mais indomptable !

\*\*\*

Parmi ces dix-neuf prisonniers razzis à Yvoir, il y a un jeune garçon dont le père et la sœur ont été fusillés par les Allemands en août 1914, lui-même a été atteint d'une balle au genou, blessure qui a déterminé un épanchement de sinovie dont il souffre toujours. Un autre est père de sept enfants en bas-âge. Un troisième est le seul soutien de son oncle paralytique et de sa mère infirme. Aucun des trois n'était chômeur.

Chose typique : « Aucun chômeur, inscrit sur les listes de secours, n'a été déporté ». La plupart des chômeurs avaient trouvé le moyen de se faire inscrire comme ouvriers de la carrière Dapsens qui, depuis le début de la guerre, fournit régulièrement aux Allemands — chose triste à dire et dont on reparlera quand nous nous retrouverons chez nous, entre nous — des trains entiers de pierrailles qui prennent la direction du front.

Mardi, 5 décembre. — Yvoir. — Trois trains de prisonniers sont passés, allant vers Dinant. Le premier vers 4 heures, le deuxième au petit jour, le troisième vers 8 heures du matin. Les hommes, au passage, jetaient le nom de leur village et chantaient, d'une voix éraillée par la fatigue. Depuis combien de temps étaient-ils encaqués dans ces wagons?... Ils ont jeté des billets gaufrés écrits au crayon sur des chiffons de papier. En voici deux textuellement recopiés :

*1.000 Gantois parti pour l'Allemagne pour refus de signature. C'est le troisième train.*

*Tous les environs de Gand ont refusé de travailler et ils sont pris prisonniers. Donc, en souvenir d'un de Gentbrugge, Dekeyser, Van Driessche.*

Mercredi, 6 décembre. — Yvoir. — De pauvres femmes malades causent dans la salle d'attente d'un médecin de village. L'une d'elles, venue de Warnant, qui n'est plus qu'un paquet d'os secoué de toux dans un châle de laine, dit :

— Mon fils aîné a deux doigts de la main broyés : ils me l'ont pris ; le second est tuberculose : ils me l'ont pris ; ils m'ont laissé le troisième qui n'a pas la force de se traiter.

Une autre :

Mes deux fils travaillaient à des coupes de bois ; ils avaient de la besogne jusqu'à la fin de l'hiver ; ils ont été pris. Ils ne signeront pas. Ils ont dit qu'ils se coucheraient par terre, qu'ils n'écouteraient même pas si on leur parle de travailler.

Ses yeux, fatigués de pleurer, semblent mesurer le fond de sa détresse et de son abandon. Elle ajoute :

— Depuis quinze jours, ils s'habituent à manger des betteraves. Ils tripotent ça avec du sel dans un pot ; ils ont dit qu'ils commençaient à s'y faire, que cela leur tenait sur l'estomac, qu'ils trouveraient toujours bien des betteraves en Allemagne.

Une autre :

— Ils ont pris un de mes fils ; il ne reste plus rien chez nous ; on avait déjà presque tout dépensé pour faire les sacs. Nous avions encore 50 francs, qu'on gardait de la mort du père. Quand le fils a été pris, son frère est venu chercher les 50 francs et les lui a portés. »

\*\*\*

A Bruxelles et dans les environs on vit également apparaître les odieuses affiches. Les conseils communaux furent invités à remettre les listes des chômeurs avant le 27 octobre. L'ordre était signé par von Soden. Von Bissing n'était pas d'accord avec l'instauration de ce moderne esclavage et envoya un délégué à Berlin pour tenter d'obtenir la suppression du système tout entier.

Mais le 23 octobre le délégué était déjà rentré à Bruxelles. Le plan émanait du grand état-major allemand et devait être strictement observé.

L'échevin Lemonnier envoya au gouverneur-général la réponse de la ville de Bruxelles relativement à la demande de transmission des listes de chômeurs.

La ville déclarait que ces listes ne lui appartenaient pas et que d'ailleurs on ne les réclamait que pour en faire un emploi abusif, en forçant les ouvriers belges à travailler contre leur patrie. Bruxelles ne pouvait se prêter à une action de ce genre.

Les quinze communes de l'agglomération refusèrent également et leurs lettres furent jointes à celle de Bruxelles.

M. Lemonnier envoya également une protestation aux ministres étrangers qui résidaient à Bruxelles. Il y exposait la situation et affirmait que, quoi qu'il arrivât, on persisterait dans le refus initial.

Le 13 novembre, à 4 heures de l'après-midi, les seize bourgmestres (le faisant fonctions de Bruxelles et ceux des faubourgs) furent convoqués au gouvernement général.

M. von Bülow, secrétaire de von Bissing, leur lut une note du gouverneur-général.

On y répétait que la déportation se faisait dans l'intérêt des ouvriers eux-mêmes et que ceux-ci gagneraient de gros salaires en Allemagne.

Toutes les administrations communales avaient le devoir de prêter leur concours dans ce but. Les bourgmestres devaient remettre les listes et préparer leurs chômeurs au départ.

Là où les listes ne seraient pas livrées, l'autorité allemande désignerait elle-même les hommes à transporter, mais sans avoir le temps ni l'occasion d'ouvrir une enquête sur la situation de chacun.

La responsabilité d'erreurs pénibles et regrettables retomberait sur les bourgmestres qui auraient refusé leur concours.

Le gouverneur soulignait ensuite la stipulation selon laquelle les ouvriers déportés ne pourraient rentrer en Belgique que pour des cas exceptionnels et urgents.

Il annonçait aussi qu'il agirait avec la dernière rigueur contre les bourgmestres qui ne dresseraient pas les listes ou le feraient avec négligence, et cela non seulement — osait ajouter le tyran — parce qu'ils n'obéissent pas aux ordres de l'autorité allemande, mais aussi parce qu'ils manquent à leur devoir envers la population confiée à leurs soins.

Le gouverneur réclamait les listes avec au moins un tiers des noms pour le jeudi soir 16 novembre, et le reste au plus tard pour le 20 novembre.

Entretemps arriva la date du 15 novembre, fête du Roi.

A 10 heures l'église Sainte Gudule était bondée : à 10 heures devait avoir lieu une messe suivie de Te Deum.

A la gauche de l'autel, les dignitaires de la maison du Roi occupent les places bien en vue. Le comte Jean de Mérode, grand maréchal de la Cour, le baron de Woelmont, grand maître de la Maison de la Reine, le comte d'Aerschot, le général baron de Moor, Mgr Pieraerts, MM. Bosmans et Godefroid représentent nos souverains. Au delà, dans le chœur, de nombreuses personnalités du monde politique, de la magistrature, du clergé, de l'armée, de l'administration. Aux premiers rangs je remarque M. de Favereau, président du Sénat ; les ministres d'Etat Woeste et Devolder ; des sénateurs et députés ; M. Lemonnier, ff. de bourgmestre de Bruxelles, des échevins, des généraux ; M. Janssens, président de la Députation permanente ; Beco, gouverneur du Brabant, etc.

Après le Te Deum un invalide monta sur une chaise et entonna l'hymne national. La foule l'écouta en silence et reprit le refrain en chœur.

Des cris retentirent : « Vive le Roi ! Vive la liberté ! Vive la Belgique ! Vive l'armée ! »

On agitait mouchoirs et chapeaux.

A Saint-Jacques sur Coudenberg, fut également célébrée une messe solennelle. L'assistance chanta l'hymne national jusqu'au dehors de l'église. Un agent de police allemand en bourgeois voulut arrêter une dame, mais reçut de son mari un camouflet si retentissant qu'il roula par terre. Le public applaudit, mais d'autres policiers accoururent et emmenèrent le courageux citoyen.

Le général Hurt publia un avis le 20 novembre au sujet de ces incidents. Il appela la cérémonie une formidable manifestation politique et déclara que les Allemands avaient été insultés par la foule.

En conséquence il prit quelques mesures.

A partir du 21 novembre jusqu'à nouvel ordre tous les hôtels, lieux de réjouissance, restaurants, cafés et magasins devaient être fermés à 8 heures du soir dans toute l'agglomération.

De 8 h. 30 à 4 h. du matin ne pouvaient sortir dans la

rue que ceux qui étaient en possession d'une autorisation écrite de la commandantur.

Aucune amende n'était prévue. Cela parut extraordinaire.

Mais le 22 novembre la contribution de guerre mensuelle à payer par la Belgique (depuis deux ans déjà) fut portée de 40 à 50 millions.

Le traitement inouï infligé à la population, la déportation des milliers d'ouvriers fut évidemment une occasion de fêter un jour tel que le 15 novembre avec encore plus d'éclat qu'autrement.

Mais la situation prit un caractère de plus en plus aigu. Dans les quartiers populaires on placardait des affiches pendant la nuit pour exciter les hommes à ne pas se rendre au contrôle pour les réquisitions.

« Imitez, y lisait-on l'exemple des hommes de Ninove et d'ailleurs, qu'il a fallu arracher un à un de leurs foyers... N'allons donc pas, sur une simple sommation, faciliter la sale besogne des Allemands en nous présentant comme des moutons à la boucherie. »

Le 17 novembre arriva. Dès l'aube l'hôtel de ville de Bruxelles et de chacun des faubourgs furent entourés de soldats.

Dans la matinée le prince von Ratibor accompagné d'un autre officier se rendit auprès de M. Lemonnier. Il insista pour qu'on lui remit les listes des chômeurs.

Le ff, de bourgmestre rappela sa réponse :

« Vous prenez donc la responsabilité de ce refus? », demanda le prince de Ratibor.

« J'assure l'entière responsabilité de mes actes.

« Dans ce cas vous êtes arrêté, et je vais ordonner que l'on interdise à vos employés de sortir. Vous resterez arrêté jusqu'à ce que les listes nous aient été remises.

« C'est une question de principe, je le répète, et désirez-vous me garder un an, deux ans, dix ans, vous n'aurez pas les listes. »

Les Allemands se retirèrent alors et M. Lemonnier réunît les deux cents membres du personnel dans la salle gothique de l'hôtel de ville.

Il leur adressa un petit discours en présence des Allemands et leur annonça qu'agissant selon sa conscience, il avait refusé de fournir les listes.

Le personnel applaudit, mais M. Lemonnier les invita à s'abstenir de toute manifestation.

A 1 heure le prince de Ratibor rentra et annonça que l'autorité allemande avait renoncé à l'arrêter et que le personnel pouvait partir également.

Les mêmes scènes se déroulèrent dans les autres communes.

Les Allemands saisirent alors les listes des contribuables.

Dans l'après-midi le collège échevinal de Bruxelles rédigea une nouvelle lettre de protestation au gouverneur.

Excellence,

« Un avis de M. le gouverneur allemand, lieutenant-général Hurt, aux bourgmestres du Grand-Bruxelles et du Brabant, publié aujourd'hui, annonce que l'autorité allemande a décidé la déportation en Allemagne des ouvriers chômeurs.

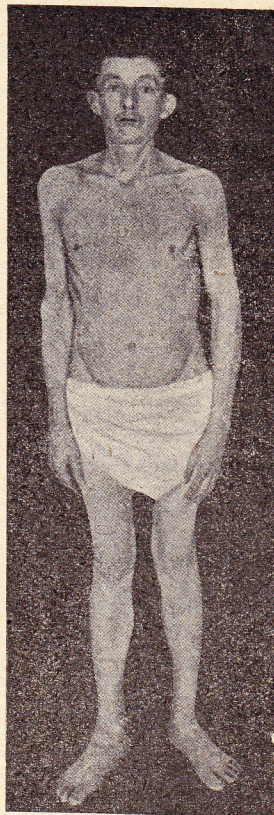
Cet avis cause une profonde émotion parmi nos concitoyens.

Le sentiment public considère cette déportation comme l'établissement en Belgique d'un régime d'esclavage. »

Puis les auteurs de la lettre insiste sur l'injustice et l'illegalité de cette mesure et rappellent les causes du chômage.

Le collège montre ensuite que le pouvoir occupant ne doit pas intervenir pour soutenir les chômeurs. C'est le Comité national de secours et d'alimentation et l'initiative privée qui les aident.

« On ne peut qu'éprouver le plus profond respect pour un refus de travail qu'inspirent uniquement un noble pa-



Le déporté S. L. de Gand.

triotisme et spécialement la volonté de ne pas fournir directement ou indirectement une aide à l'ennemi. »

La lettre prouve aussi que la déportation suivie du travail forcé, a pour but de fortifier l'Allemagne militairement.

Elle rappelle les déclarations faites le 2 septembre 1914 par von der Goltz, qui invitait alors la population à vaquer paisiblement à leurs occupations ordinaires, et la promesse que personne ne serait déporté, promesse si souvent réitérée dans toutes sortes de proclamations.

(La lettre cite l'avis relatif à l'arrestation de civils en âge de milice, l'arrêté au sujet de la garde civique, etc.).

Le 23 novembre on resta dans l'attente. Des bruits circulaient selon lesquels les Allemands hésiteraient finalement à exécuter leur menace à Bruxelles. Une réelle émotion régnait, en effet, dans tous les pays. Les Etats-Unis demandaient des explications plus détaillées. Une interpellation était annoncée à la Chambre néerlandaise. La Hollande sentait elle aussi, une certaine responsabilité dans cette affaire, parce qu'en 1914 des communications officielles avaient été affichées dans ce pays pour tranquilliser les réfugiés au sujet de leur retour en Belgique. Même des journaux hongrois critiquèrent la façon d'agir des Allemands.

Cependant à Bruxelles on prenait des précautions. Les chômeurs furent dispensés de venir en personne pour toucher leurs secours, de crainte que les Allemands n'opérasent une razzia. Un autre membre de la famille fut invité à aller chercher l'argent.

On conseilla également aux hommes de ne plus aller personnellement chercher leur soupe et leur pain dans les locaux de ravitaillement.

Des circulaires rédigées en français et en flamand furent distribuées clandestinement. Elles disaient :

Frère,

« Ils ont cru germaniser le sol, mais montre leur que ton cœur encore, bat dans une poitrine libre.

Ouvrier ou bourgeois! Qui que tu sois! Frère de ceux qui, là-bas luttent, souffrent et meurent pour notre Pays avec notre Roi.

Songez aux femmes, songez aux enfants, songez aux vieux parents de nos soldats, car si tu pars et si, sans résistance, tu acceptes l'exil, tous ceux-là dont le cœur vit dans un glorieux exil te maudiront pour ta passivité.

Résiste donc! Que le Prussien vienne, dans ton foyer l'arracher à tes enfants!

*Les lâches seuls accepteront l'exil!*

*Les lâches seuls se soumettront à la mesure odieuse!*

*Les lâches seuls se présenteront pour la déportation!*

Mais toi, ô Belge! résiste! résiste encore et pense à la devise nationale: L'union fait la force!

Rester chez soi! Ne pas se montrer à la rue le jour de la convocation! Pas de foire aux hommes!

*Quoiqu'il advienne, ne jamais signer!*

Le 26 novembre le cardinal Mercier se rendit à l'improviste à la collégiale de Sainte-Gudule. Une foule empressée y accourut. Des officiers et des soldats allemands convoqués en hâte, se mirent en devoir de la refouler.

Malgré cette intervention, l'église était bondée lorsque le cardinal monta en chaire. Il prit pour texte de son allocution ces paroles de l'évangile de Saint-Jean: « Mes disciples doivent prendre connaissance de la vérité, car dans la vérité est la liberté. »

Il déclara que les quatre ou cinq dernières semaines qu'il venait de passer étaient les plus douloureuses de sa carrière épiscopale. « Les pères et les mères qui se pressent ici, dit-il, me comprendront. »

Puis il annonça qu'il avait vu des centaines de ses ouailles en péril et dans les larmes.

« Durant trois jours, dimanche, lundi et mardi derniers, matin et soir, j'ai parcouru les régions d'où les premiers ouvriers et artisans de mon diocèse furent emmenés, de force, en terre d'exil. A Wavre, à Court-Saint-Étienne, à Nivelles, à Tubize, à Braine-l'Alleud, je pénétrais en plus de cent foyers à moitié vides. Le mari était absent, les enfants étaient orphelins, les sœurs étaient assises, l'œil mort, les bras inertes, à côté de leur machine à coudre; un morne silence régnait dans les chaumières. On eût dit qu'il y avait un cadavre dans la maison. »

Mais, à peine avions-nous adressé à la mère une parole de sympathie que les sanglots faisaient explosion, et les lamentations, et les accents de colère, avec des sursauts de fierté magnifiques.

Le souvenir de ces scènes navrantes ne me quitte plus.

Je voudrais courir à Anvers, à Tirlemont, à Aerschot, à Diest, partout où elles se renouvellent, où il y a des douleurs à soulager, des larmes à sécher, des cœurs à apaiser.

Mais, je ne le puis: mes forces et mes loisirs trahissent ma bonne volonté.

Alors, mes bien chers Frères, j'ai pensé que je viendrais vers vous au centre de mon diocèse et de notre pays. Vous vous ferez les propagateurs de ma pensée, les interprètes de mes sentiments.

Fidèle à la salutation qui est familière aux évêques: *Pax vobis*, « Que la paix soit avec vous », je vous apporte une parole de paix.

Mais il n'y a de paix possible que dans l'ordre, et l'ordre repose sur la justice et sur la charité.

Nous voulons l'ordre, et c'est pour ce motif que nous vous avons demandé, dès le premier jour, de ne pas opposer de résistance active au pouvoir d'occupation et de subir, sans révolte, les régiments qui ne violent ni notre conscience chrétienne ni notre dignité patriotique. Mais le pouvoir occupant, aussi, doit vouloir l'ordre, c'est-à-dire le respect de nos droits et de ses engagements.

L'homme, en pays civilisé, a droit à la liberté de son travail. Il a droit à son foyer. Il a le droit de réserver ses services à sa patrie.

Les règlements qui violent ces droits ne lient point la conscience.

Je vous dis cela, mes Frères, sans haine ni esprit de représailles.

Puis le cardinal insiste sur ce point que son devoir épiscopal l'oblige à exposer ces choses selon la vérité.

« Courage, mes Frères », dit-il en terminant, « soyez respectueux des enseignements du Christ, soyez fidèles à la patrie belge. »

Cette allocution fut répandue et lue partout.

Le gouvernement reçut aussi des protestations de la commission médicale socialiste et indépendante, dont la lettre est datée du 30 octobre 1916.

« Les secrétaires et les représentants des grands syndicats socialistes et indépendants estiment qu'ils manqueraient à leur devoir s'ils ne portaient pas à votre connaissance les sentiments douloureux qui agitent les ouvriers et l'écho de leur plainte émue. »

Ils ont vu enlever les machines de leurs usines, réquisitionner les matières premières les plus diverses, s'amonceler les obstacles pour la reprise d'un travail régulier, disparaître les unes après les autres les libertés publiques dont ils étaient fiers. »

Puis la lettre soulignait l'attitude des ouvriers qui depuis deux ans supportaient leur triste sort avec calme et résignation, et, qui étaient maintenant condamnés aux travaux forcés de la manière la plus injuste.

« Au nom des familles d'ouvriers où règne à l'heure présente la plus grande inquiétude et où seront encore versées tant de larmes de mères, de fiancées et de petits enfants, nous venons demander à Votre Excellence de vouloir empêcher l'accomplissement de ces actes vexatoires, contraires au droit des gens, contraires à tout ce qui constitue la dignité et la grandeur de la personnalité humaine. »

Le gouvernement répondit par les arguments que l'on connaît comme il l'avait fait pour la lettre du cardinal.

Donc la déportation, selon von Bissing, était en réalité un bienfait pour notre pays.

Les syndicats exprimèrent la pénible déception que leur causait cette réponse et établirent que l'occupant lui-même avait paralysé l'activité du pays par le pillage des usines et la réquisition des matières premières.

Ils protestèrent fièrement contre l'accusation suivant laquelle les ouvriers belges seraient opposés au travail.

« Où est », demandaient-ils, « dans le monde entier, la classe ouvrière qui a fait d'un si petit pays, une si grande puissance commerciale et industrielle? »

Ils rappelaient la violation de la convention de La Haye. Bref, les différents points que nous avons déjà vu traiter dans d'autres lettres, étaient cités également par les syndicats.

Ceux-ci rappelaient ensuite divers exemples de déportation.

« A Lessines, le 6 de ce mois, 2.100 personnes ont été déportées, tous les ouvriers jusqu'à l'âge de cinquante ans! On cite divers cas de vieillards qui sont exilés de force avec cinq ou six de leurs fils! »

La Confédération générale des syndicats chrétiens de Belgique ne voulut pas non plus rester en arrière.

« Tous les jours », écrivaient-ils, « les Allemands enlèvent des milliers d'ouvriers, *chômeurs* ou non, sans jugement, pour les déporter à l'étranger et pour les y contraindre aux travaux forcés. »

Cinq cent mille de nos ouvriers sont menacés du même sort. »

Les syndicats chrétiens rappellent que le chômage a été provoqué par les mesures du pouvoir occupant.

Ils repoussent le reproche de mauvais vouloir de la part des ouvriers.

« S'il y a des exceptions, elles sont rares, très rares. Pourquoi punir du fait de ces quelques exceptions plus de cinq cent mille chômeurs involontaires innocents? »

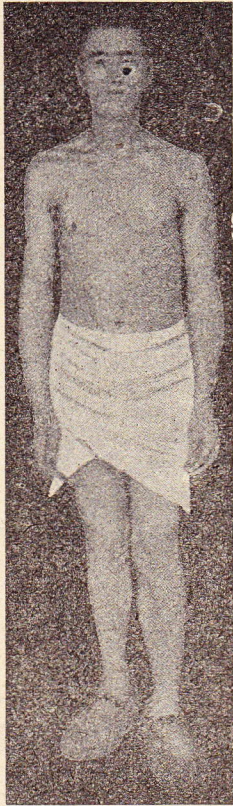
Cette lettre fort longue, éloquente et bien documentée, montre ensuite le côté injuste, illégal, antichrétien de cet odieux système.

Les députés et sénateurs du Luxembourg écrivirent notamment :

« Une chose est incontestable, c'est qu'en ce qui concerne la province du Luxembourg le chômage n'existait point. Notre province est très étendue, la population y est très dense. »

Pendant la guerre, il a été exécuté 750 kilomètres de chemins vicinaux, établis ou améliorés, desservant 16.000 hectares de forêts et 25.000 hectares de terrain de culture.

Des milliers d'hectares de terrain fangeux ont été assainis; les études sont faites pour 275 hectares. Il a été effectué 1.100 hectares de plantations nouvelles. Il a été



Le déporté D. H. de Gand.

construit 3.000 fosses à fumier et citernes à purin pour le plus grand profit de l'hygiène publique et du progrès agricole. Il a été exécuté des aménagements de cimetières, des distributions d'eau, des améliorations d'étables et toute une série d'entreprises du même intérêt.

Les travaux réalisés à ce jour ont nécessité une dépense totale de 9.540.000 francs, représentant presque exclusivement des salaires et dans laquelle les pouvoirs publics, Province, Communes et Etat n'ont eu à intervenir qu'à concurrence de 1.790.000 francs.

Et voilà que la plupart des travaux approuvés, entamés, subsidiés par la Province et par l'Etat lui-même, sont brusquement condamnés et interrompus.

C'est ainsi qu'on a créé le chômage. »

Mais à quoi servaient toutes ces protestations alors qu'il n'y avait en Belgique qu'une seule volonté, celle de l'occupant ? Aussi les déportations continuèrent de plus belle.

Mgr Heylen, évêque de Namur, fut témoin des déportations de Gembloux et écrivit à ce sujet à von Bissing.

« J'ai été informé dans la journée de mardi que l'enlèvement des hommes de la région de Gembloux était annoncée pour le lendemain, 22 novembre.

Comme mon diocèse se trouvait, cette fois, atteint, je résolus aussitôt d'aller sur place, afin de me renseigner, de façon directe et certaine, sur la manière dont s'exécute la mesure que nous déplorons. Je voulais en même temps porter à mes diocésains, avec ma bénédiction, un témoignage d'affectueuse compassion dans leur malheur.

Enfin, il me semblait que dans une heure aussi grave, la cause de la Justice et du Droit exigeait de moi que je renouvelle et que je confirme, personnellement et de vive voix, la protestation que j'ai déjà transmise à Votre Excellence.

Je me suis donc rendu hier à Gembloux. Après quelques difficultés, j'ai été admis à assister au défilé des hommes, me tenant à peu de distance des opérations, dont j'ai pu suivre le développement.

Je dois à la vérité de vous dire, Excellence, sans exagération ni réticence, l'impression que m'a causée ce

spectacle, le plus lamentable que j'ai vu en ma vie et qui m'a fait penser — ainsi que je n'ai pas craint de le dire à un officier allemand —, aux anciens marchés d'esclaves de l'Afrique. J'en ai été affligé jusqu'à verser des larmes ; et il n'y a personne au monde qui soit assez dur ou indifférent pour échapper aux impressions que j'ai éprouvées.

J'ai constaté moi-même, Excellence, avec quel arbitraire s'opérait cette horrible sélection qui nous a ravi plus d'un millier d'hommes, dissociant les familles et les villages, désorganisant jusque dans ses fondements l'activité agricole, commerciale et industrielle de cette région.

Il ne faudra plus essayer désormais de persuader au peuple belge ou à l'étranger qu'il est simplement question de fournir du travail aux désœuvrés. »

L'évêque montre alors que la plupart des déportés n'étaient pas chômeurs.

« J'ai entendu, hier, » poursuit-il, « ces cris éplorés de la foule impuissante devant ces abus de force. En vérité, c'est trop cruel ! Pourquoi persévérer et s'obstiner dans ces pratiques de guerre qui déchainent contre l'Allemagne l'univers entier et qui, chez nous, creusent tous les jours plus profondément un abîme de réprobation et de haine ? »

Mais toutes ces interventions furent vaines et le cardinal Mercier put écrire avec raison à la date du 19 décembre dans une lettre à son clergé :

« En dépit des protestations adressées à l'Allemagne par le Souverain Pontife et par plusieurs Etats neutres, les déportations de notre population civile ne cessent pas. »

Le cardinal adresse ensuite quelques recommandations aux pasteurs pour les inviter à soulager le plus possible ces souffrances et à accorder aux martyrs leur aide tant matérielle que spirituelle.

Les Légations des Etats-Unis, d'Espagne et des Pays-Bas créèrent à Bruxelles un bureau, où l'on recueillait les plaintes des parents des Belges déportés.

Le gouverneur reconnut que des erreurs avaient été commises, mais en attribua la cause aux administrations communales qui refusaient de remettre les listes des chômeurs. Les légations s'efforcèrent de réparer ces erreurs.

Naturellement un grand nombre de nos concitoyens essayèrent de quitter le pays, afin de se soustraire au travail forcé. Des centaines d'hommes et de jeunes gens arrivèrent à cette époque en Flandre Zélandaise, à Flessingue, à Roosendaal, à Breda, à Tilburg, à Bois-le-Duc, à Maastricht et dans d'autres localités du sud de la Hollande. Ils semblaient apporter avec eux comme une idée tangible de la résistance de notre population ouvrière au régime d'esclavage des Allemands. Cette impression ressort d'une interview qu'un journaliste publia à cette époque :

« Un homme en sabots, vêtu d'un sarrau et d'un pantalon de velours, débarqua du bateau faisant le service en Flandre zélandaise. Il jeta autour de lui un regard un peu étonné.

Je reconnus l'ouvrier.

« Oh oui », répondit-il, à ma demande de renseignements « maintenant j'ose parler. Je suis dans un pays libre. Et je me suis enfui pour être libre. J'ai franchi le fil de fer cette nuit. »

« Est-ce que vous craigniez d'être fait prisonnier ? »

« J'ai craint pis que cela, car j'ai déjà été en prison pendant trois mois en Allemagne. »

« Et pourquoi ? »

« Pour avoir exprimé mon opinion avec trop de franchise. On peut réprimer ses sentiments pendant quatorze jours, mais le quinzième jour on finit quand même par dire ce qu'on a sur le cœur. Ils sont venus — les Allemands naturellement — m'arracher de ma maison. La femme et les enfants pleuraient, mais cela ne servit à rien. Je dus me rendre à la commandantur, et de là dans un camp en Allemagne, à Holzminden. Ils me relâchèrent au bout de trois mois. Et lorsqu'on songe à la soupe aux betteraves et au pain noir, et à ces tristes baraques et à cette clôture en fil barbelé, on est bien obligé de se taire... »

« Et aviez-vous commis quelque nouveau méfait ? »

« Non... Mais les Allemands réclament partout des ouvriers qui doivent aller travailler derrière le front ou au front comme maçons ou charpentiers. Si on doit m'envoyer au front, je préfère y aller librement et plutôt à notre propre front, à l'Yser. Dimanche matin j'ai fait mes adieux à ma femme et donné la bénédiction à mes enfants... Dieu sait si je les reverrai encore. Que va-t-il se passer en Belgique ? Dans les villes il y a des consuls, et il y a un contrôle, mais dans les villages nous sommes sans protection.

La semaine dernière nous devions construire une rampe dans la gare de notre village (en Flandre Orientale). Les Allemands en construisent partout, afin de pouvoir faire des chargements rapides, ou plutôt les civils doivent les construire, sous la surveillance de soldats. Et savez-vous ce qu'un de ces Allemands me déclara ?... J'ose vous jurer que c'est la vérité... « Si nous partons, dit-il, les hommes de 17 à 31 ans nous accompagneront... Nous ne voulons pas les laisser ici pour les Français et les Anglais... car alors ils tireraient sur nous... Ils doivent partir avec nous en Allemagne et apprendre à tirer, pour tirer sur les Russes. »

Telles furent ses déclarations : je ne crois pas précisément qu'ils voudraient que nous alliés combattre les Russes, mais nous devons les suivre certainement, et s'ils osent nous employer déjà pour construire leurs baraques, ils n'hésiteraient pas à nous faire creuser des tranchées, même contre les Russes, et peut-être même contre nos propres concitoyens. Est-ce qu'ils n'emploient pas aussi maintenant ces maçons et ces menuisiers contre notre propre peuple. Il y en a qui sont partis de Lokeren, d'Eecloo, de Saint-Laurent d'Aeltre, d'Harlebeke et d'autres villages. Et il ne faut pas songer à résister.

Ils se rendent d'abord auprès du bourgmestre, et il y a des bourgmestres qui cèdent. C'est une honte, car ils devraient nous donner l'exemple. Mais d'autres refusent. Sans utilité d'ailleurs. C'est le régime de la contrainte. Ils punissent d'abord les communes en leur infligeant des peines d'amende et de diverses autres manières, et en cas d'insuccès ils emmènent la population. Voilà comment ils font régner la terreur. Je ne veux plus travailler pour les Allemands.

Je suis parti dimanche dernier ; j'ai rencontré encore d'autres réfugiés, qui étaient en route depuis quinze jours, qui se cachaient depuis quinze jours dans les bois comme des bêtes traquées. Voilà ce qui se passe chez nous !

Nous avons franchi la frontière en suivant toutes sortes de sentiers ou à travers champs. Le soir était tombé lorsque nous arrivâmes aux canaux. Le premier pont existait encore, le second avait été dynamité, mais les Allemands y ont construit un pont de fortune à l'aide de planches et d'échelles. Il n'y avait pas de poste et on le franchit vivement. Puis passé Stroobrugge il y avait un poste de garde. Je tenais mes sabots à la main. Nous restâmes alors pendant six heures dans les taillis. Ah ! s'ils nous avaient découverts !

Non loin de là il y avait une sentinelle. Nous aurions pu évidemment nous unir pour massacrer, mais nous y renoncâmes en songeant aux innocents que l'on punit pour les autres, aux habitants de la commune sur le territoire de laquelle nous nous trouvions.

Il était 1 h. 1/2 lorsque la sentinelle se retira. On relevait les postes. C'était le moment de tenter l'aventure. Nous étions en possession d'un bâton en forme de fourche muni de caoutchouc. Nous l'enfoncâmes dans le sol de sorte que le fil électrique était maintenu dans la fourche et soulevé. Dès lors nous avions la place nécessaire pour passer. Mais le cœur n'en bat pas moins lorsque l'on rampe sous ce courant de mort. Le moindre petit accroc est mortel. Chacun réussit à passer... Oui, nous préférons risquer notre vie que de vivre dans une pareille angoisse et de servir les Allemands. Mais nous étions libres. Notre joie était telle que chacun se mit à danser...

Ce fut un soulagement extraordinaire. Nous pénétrâmes dans une grange pour y passer la nuit. Mais avant de dormir, ma pensée se reporta auprès de ma femme et de mes enfants. Dieu les protège... »

A Kieldrecht toute une troupe de jeunes gens prit la

fuite. Ils longèrent les sables de Saaftinge dans l'Escaut. Quelques guides, qui connaissaient le chemin, les conduisirent à travers les passes et les canaux.

Le lendemain les Allemands placèrent une mitrailleuse sur la digue, pour ouvrir le feu sur les fuyards à la moindre alerte.

Des jeunes gens qui soupiraient après la liberté venaient depuis Comines, sur la Lys, pour se rendre en Hollande; deux d'entre eux trouveront la mort au fil électrique aux environs de Turnhout.

On rencontra en Flandre Zélandaise des jeunes gens de la côte flamande. Les Allemands les avaient forcés de travailler à bord des bateaux dragueurs au port de Zeebrugge, sous les ordres d'un entrepreneur allemand.

Mais le soir, le patron quittait le bateau parce qu'il craignait les attaques nocturnes des aviateurs.

Des Belges étaient alors chargés de monter la garde à bord. Plusieurs profitèrent de l'occasion pour fuir dans la chaloupe... par voie de mer, en longeant les mines entre les navires partrouilleurs et les torpilleurs.

Voyons maintenant, où l'on conduisait les réquisitionnés.

## Les réquisitionnés dans le Nord de la France.

« Pas de travaux militaires », affirmait von Bissing, dans les réponses aux protestations qui lui étaient adressées. C'était mentir d'une façon éhontée.

Les réquisitionnés furent envoyés dans trois directions différentes : dans le Nord de la France, en Allemagne et en certains points de la Flandre.

Nous allons les suivre d'abord dans le Nord de la France : Dès l'année 1916, mais surtout en 1917, après la retraite de la Somme, que nous décrivons plus loin, une grande quantité d'ouvrages de défense, de chemin de fer, de routes militaires, de camps, etc., devaient être construits, et ces travaux d'intérêt exclusivement militaire furent confiés aux déportés. On emmena les malheureux jusque dans la ligne de feu.

Ce fait est établi par une foule de dépositions recueillies au cours d'une enquête officielle.

Nous allons en citer quelques-unes, après quoi nous donnerons des détails plus circonstanciés sur le sort des pauvres déportés.

Pierre Devaere, de Gand, déclare :

« Ayant refusé de souscrire un contrat de travail, j'ai été envoyé à la gare où le travail était rude et fiévreux.

Par suite de la nourriture insuffisante, bien souvent des hommes tombaient épuisés ou malades. Aussitôt pleuvaient les coups de crosse ou de bâton.

Jamais un prêtre n'entraît dans cet enfer. Jamais, sauf une seule fois, je n'ai pu assister à la messe. A l'hôpital de Stenay, la surveillance des salles semblait assurée par des soldats déséquilibrés venant du front. L'un d'eux prenait plaisir à arracher les malades de leur lit. »

Voici le texte d'un des contrats de travail que les Allemands présentaient aux ouvriers au moment de l'embauchage :

« Le soussigné, Monsieur... un (ajusteur du Hainaut) déclare contracter par la présente un engagement de travail avec la Maison « Gelsenkircher Bergwerk Ges., Abt. Hochofen, Gelsenkirchen. »

1. — Il s'engage en qualité d'ajusteur.

aux mêmes taux et conditions que les ouvriers allemands de même catégorie, selon le travail fourni, à Frs 7,50 en moyenne par jour.

Il assure être spécialiste et expérimenté dans ce genre de travail.

2. — Il reconnaît expressément les lois de travail de l'Empire Allemand et le règlement en vigueur dans l'usine, tout en reconnaissant l'article 5 du présent contrat.

3. — L'ouvrier sera assuré contre la maladie et les accidents du travail, exactement comme les ouvriers allemands.

4. — Il se soumet à l'obligation d'habiter un logement qui lui sera désigné, et il lui sera porté en compte, pour le logement et la nourriture, par jour environ Frs 1,65, d'après les usages locaux.



5. — Ce contrat a une validité de quatre mois, à partir du premier jour de travail, et il ne peut être résilié par aucune des parties pendant cette période.
6. — L'ouvrier déclare être libre de toute infirmité.
- Fait en double à Charleroi, Boulevard Audent 101.

Le 16 août 1916.  
(signature)

L'ouvrier :

En franchissant la frontière il est strictement défendu d'emporter des lettres, livres, journaux, notes, etc., sauf des documents d'identité. »

Richard Gurderbecke, domicilié à Gentbrugge, déclara :

« Je me trouvais au camp de Romagne. Un matin, souffrant de la poitrine et de la fièvre, je me plaignis au sous-officier. Celui-ci m'empoigna par les épaules et me jeta contre un mur. C'était la règle : dès que la fatigue ou la maladie empêchait un malheureux civil de travailler, il était battu.

Du 1er octobre au 5 mai 1917, j'ai vu une seule fois un prêtre au camp de Romagne. Une seule fois, j'ai pu assister à la messe et j'ai pu alors communier. Dans les baraques, nous disposions d'un matelas bourré de fibres de bois ; ce matelas dut être jeté, car la vermine y fourmillait.

Les hommes couraient affamés sur les travaux, la rage au cœur et tremblant à chaque moment pour leur existence. Quand un compagnon d'infortune était parvenu à obtenir un morceau de pain, les yeux de ses camarades semblaient lancer des flammes. Dans cet enfer, les jurons et les imprécations se croisaient. Un jour, j'ai payé un franc pour un rat ; j'en ai mangé un tiers et malgré ma faim furieuse, j'en ai jeté le restant dans un hoquet de dégoût.

A l'hôpital de Stenay, les soldats surveillant les salles semblaient fous et prenaient plaisir à battre les malades. Les lits étaient marqués A ou B, suivant que les patients pouvaient se lever ou devaient rester couchés. Si un patient d'un lit A était trouvé dans son lit, il en était arraché par les pieds et jeté sur le plancher. Par contre, si un malade d'un lit B était trouvé debout, il était frappé et jeté sur son lit avec une brutalité. Nous vivions dans une angoisse continuelle. »

Firmin Maes, demeurant à Saffelaere, fit la déclaration suivante :

« Je devais enterrer au cimetière de Montmédy les morts français, russes ou allemands. Personnellement, je n'ai pas été maltraité, mais je voyais autour de moi que les soldats allemands frappaient mes compatriotes, quand la besogne n'avancait pas assez vite à leur gré. La discipline était très sévère. Un jour, un Russe, atteint de surdité, se rendait au W. C. N'obtempérant pas assez rapidement à l'ordre verbal lancé par la sentinelle, il fut tué d'un coup de fusil. »

Au sujet de l'hôpital de Stenay les rapports étaient unanimes.

François Boon, de Gand, dit :

« Les soldats surveillant les salles étaient des brutes, frappant sans raison les malades. Ils prenaient plaisir à tirer les patients par les pieds, à les arracher de leur lit et à les jeter par terre. »

De nombreux déportés durent se rendre au camp de Demblay, au nord de Verdun.

Cyrille Vermaille de Thielt, rapporte à ce propos :

« Nous étions battus sans raison. Un jour, je tournai la tête et aussitôt le soldat allemand me lança un coup de poing dans la figure. Le sang me gicla du nez et de la bouche. »

Dans le voisinage se trouve le village de Villjers.

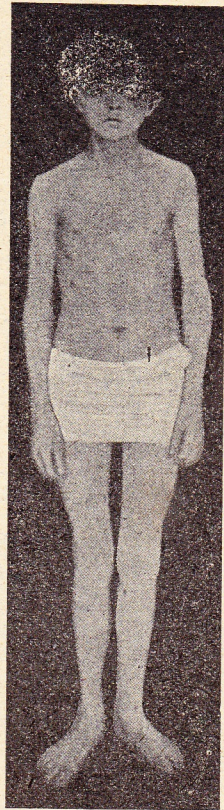
« Dans cet enfer sans nom, dit Omer Carlier, de Nederbrakel, on jurait, on blasphémait de faim, de douleur et de rage. »

Alphonse Mayens se trouvait dans la même région, à Fontaines.

« A mes côtés, un homme de mon village tombe complètement épuisé. A quatre, nous le ramassons et le conduisons au camp, où le soldat de garde se met à le battre. Le lendemain, mon camarade était mort.

Aloïs Wellekens, d'Erembodegem, déclare :

« Vers le 25 décembre 1916, le camp de Romagne étant



Le déporté D. J. de Oedelem.

trop exposé au feu des Français, nous avons été dirigés sur Villers et remplacés, à Romagne, par des prisonniers russes.

Nous étions constamment battus à coups de crosse, de bâton, de pied ou de poing. Chaque sentinelle portait un bâton dont elle usait largement. Le dimanche après-midi, nous étions dispensés de tout travail, mais pour le plaisir des Allemands, nous étions réunis en rangs dans la cour. Nous restions là, immobiles, exposés au grand froid de l'hiver. »

Gustave Samijn, de Courtrai :

« A Demblay, nous couchions sur des nattes maintenues par des bâtons. Les paillasses, au surplus, n'auraient guère pu servir ; elles étaient remplies de vermine.

Charles Roelenbosch, de Mont-Saint-Amand :

« Les chiens sont mieux traités que nous ne l'étions par les Allemands en France. »

Malgré cela la plupart de ces infortunés firent preuve d'une force d'âme admirable au milieu de leurs souffrances.

La déposition de Jean Dechanet, d'Arlon, est éloquent à cet égard :

« Le 30 novembre 1916, les Allemands nous convoquèrent dans la cour du couvent des Jésuites. Tous les agents du Chemin de Fer se trouvaient ensemble. Un sous-officier nous lut une note allemande dont nous ne comprimes rien ; un machiniste de l'Etat belge, originaire d'Arlon, fut chargé de nous en donner la traduction. Celle-ci était à peu près la suivante :

« Mes amis, on nous dit que ceux qui veulent travailler pour les Allemands ne partiront pas. Qu'en pensez-vous ? Je pense, moi, que nous devons nous défendre et que nous ne pouvons travailler pour eux ! »

L'Allemand nous fit dire que ceux qui consentaient à travailler pouvaient ne pas bouger. Tous les cheminots levèrent aussitôt les bras en criant : « Vive la Belgique ! A bas l'Allemagne ! » Nous passâmes au contrôle.

Nous fûmes expédiés à Guben, où nous arrivâmes le 2 décembre. Les baraques étaient chauffées. On semblait vouloir nous laisser tranquilles, lorsque vers le 10, je fus

invité, avec trente de mes camarades, à me trouver « sous l'horloge » (c'était l'endroit du marché). En effet, un industriel ne tarda pas à se présenter et, sans demander aucune explication, il nous embaucha et nous emmena à Ratibor (frontière de la Silésie). C'était une fabrique d'accessoires d'électricité. Environ trois mille femmes y travaillaient déjà, ainsi que quelques rares prisonniers russes. Nous refusâmes tout travail et nous fîmes remarquer au directeur que nous avions été enlevés contre notre gré et que nous n'étions nullement chômeurs. Le directeur fut vexé, déclarant que, d'après des renseignements qu'il avait obtenus, nous avions été enlevés de Belgique afin d'éviter les émeutes et les conflits avec les troupes allemandes. Il téléphona au camp en marquant son mécontentement d'avoir été induit en erreur et d'avoir été exposé à des frais de voyage, séjour, etc., pour trente et une personnes. Le camp répondit qu'il pouvait renvoyer les hommes et que les frais seraient remboursés. Nous fûmes donc renvoyés à Guben, où on nous visita sur toutes les coutures. On confisqua provisoirement l'argent que nous possédions. Sur cet argent, on préleva les frais de voyage et de séjour à Ratibor, lesquels s'élevaient à 18 marks 60 par homme. Celui qui possédait de l'argent devait payer pour celui qui n'en possédait pas ; ce dernier délivrait un reçu. Je possède encore cinq de ces documents. On nous aligna ensuite dans la neige qui nous montait jusqu'aux genoux, avec défense formelle de nous déplacer. Et la neige et la grêle continuaient à tomber et à nous couvrir ! Nous sommes restés dans cette position, de 10 heures du soir à 10 heures et demie du matin, sans boire ni manger. Si l'un de nous avait le malheur de chercher un abri contre le mur, il était roué de coups de crosse. A 10 heures et demie, le général vint nous annoncer que nous serions punis et mis à la demi-ration. En outre, il prit dans notre groupe trois otages qu'il envoya dans un camp de discipline.

Notre ordinaire se composait alors d'une tasse de thé et de quatre biscuits français. Ceci se passait le 14 décembre 1916.

On nous laissa tranquilles jusqu'au début de février. Alors, une nouvelle convocation nous appela « sous l'horloge ». J'avalai du tabac et du savon et me déclarai malade. Le médecin qui vint m'ausculter constata une bronchite. Mes camarades furent emmenés dans un bois de sapins, mais refusèrent de travailler. Ils furent battus par le patron et par les gardes forestiers. Ces sévices n'étant pas suffisants, ils durent rester dans le bois pendant quarante-huit heures, sans manger. Environ dix jours plus tard, ils revinrent au camp. Là, ils furent enfermés dans une baraque non chauffée, n'ayant ni sac, ni paille pour se coucher, et il leur était interdit de converser entre eux. Après être restés dans cette situation pendant quarante-huit heures et avoir été délestés de tout ce qu'ils possédaient, ils furent renvoyés dans les baraques. Comme j'étais à l'hôpital, je pouvais, le soir, leur jeter quelques biscuits français. Ceux-ci furent pris par les sentinelles qui les lancèrent dans les latrines.

Vers la fin de février 1917, les Allemands rassemblerent environ 1.500 civils et les expédièrent dans la Prusse Orientale. J'ignore ce qu'ils sont devenus. Quant à moi, je me trouvais toujours à l'hôpital et j'ai été renvoyé en Belgique le 27 février ; je suis arrivé à destination le 3 mars.

Le 6 mai suivant, je fus convoqué de nouveau par les Allemands. Je n'étais nullement chômeur ; je l'étais d'autant moins qu'indépendamment des secours que m'allouait l'Etat, je touchais la différence de mon salaire au Comité local de Secours et d'Alimentation. Je fus pris et envoyé à Montmédy, où je dus travailler à la construction d'un chemin de fer à voie étroite. J'y restai pendant une dizaine de jours sans rien faire. Puis on groupa 400 hommes qui allaient être utilisés au nivellement de la voie.

Nous recevions, le soir, environ 300 grammes de pain et une tasse de café (?). Ce pain devait servir le lendemain matin et le midi jusque vers trois heures et demie, moment où nous rentrions du travail et où l'on nous distribuait un litre de soupe aux betteraves et aux choux-raves. »

Voilà à quels moyens les Allemands avaient recours pour contraindre au travail ceux qui s'y refusaient.

Parfois, comme dans le cas présent, ils envoyèrent les hommes en Allemagne, mais ils avaient aussi des camps de discipline dans le nord de la France.

Il y avait notamment deux centres pour les ouvriers condamnés aux travaux forcés, celui de Verdun et celui de Saint-Quentin.

Les malheureux y étaient spécialement en butte aux brutalités de l'opresseur, comme le montrent les témoignages déjà cités.

En Allemagne il y avait des baraques pour les abriter, dans le nord de la France rien n'avait été préparé pour les recevoir. On les enfermait comme des prisonniers dans une usine, une école, une ferme, le plus souvent dans un édifice déjà ravagé par les bombes ou les obus, où le vent pénétrait librement par toutes sortes d'ouvertures et où la pluie tombait parfois jusque sur la couche des déportés. Dans certains cas on les enfermait comme des animaux dans les écuries des châteaux.

Une commission neutre de contrôle se rendit à nouveau en Allemagne, mais ces enquêtes produisaient peu de résultats, comme le prouvent les souffrances endurées en pays ennemi dont nous parlerons en détail.

Mais en France, à proximité du front, les Allemands pouvaient agir sans le moindre contrôle.

Des milliers d'hommes étaient partis avec la ferme résolution qu'ils refuseraient de travailler, et ils persévérèrent dans leur dessein dès qu'on les eût fait sortir des fourgons à bestiaux.

Mais on plaçait les récalcitrants au pied d'un mur. Et malheur à ceux qui osaient bouger : on les frappait sans pitié à coups de crosse et de bâton, on faisait pleuvoir sur eux des coups de pied. Et on les privait de nourriture.

Comment pourraient-ils résister longtemps à de pareilles tortures, quand la faim les tenaillait, qu'ils étaient engourdis par le froid, mouillés jusqu'aux os, rompus de fatigue ?

Beaucoup s'affaissèrent sur le sol, on les traînait alors à l'intérieur d'un bâtiment où ils gisaient inanimés. Lorsqu'ils reprenaient leurs sens on les faisait retourner au mur et les tortures recommençaient.

Pour voir si le châtiement avait produit ses effets, on conduisait alors le troupeau des infortunés à un endroit où on leur enjoignait de travailler. S'ils refusaient de prendre la pelle ou la pioche on les brutalisait horriblement.

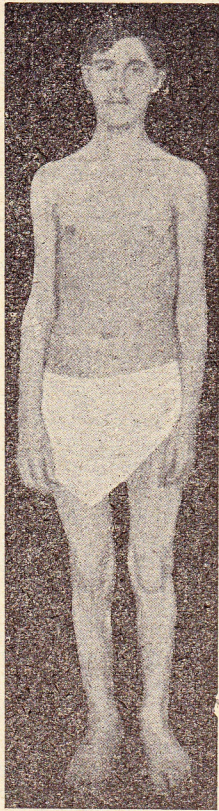
Et le cœur plein de rage, avec le sentiment très net de leur douloureuse impuissance, les malheureux déportés finissaient par obéir. Ils songeaient à leur femme et à leurs enfants, qu'ils espéraient revoir, ils se cramponnaient à la vie en attendant des temps meilleurs et c'est dans ce but qu'ils voulaient échapper à la mort.

Les déportés furent employés à établir la ligne Hindenburg. On les obligea à poser des voies ferrées, à construire des blockhaus, à creuser des tranchées, à charger, à transporter, à décharger, à trier et à répartir le matériel nécessaire à tous ces travaux. Ils durent travailler dans les carrières, enlever le matériel des usines, détruire des machines, transporter la vieille ferraille.

Ils étaient du reste nourris et logés dans des conditions misérables et n'avaient pas de vêtements de rechange. Pendant des mois entiers les malheureux durent porter les mêmes habits, le même linge, remplis de vermine. Et la vermine infestait aussi, comme nous venons de le voir, les baraques et les matelas.

Ceux qui tombaient malades recevaient des coups et des bourrades et subissaient toutes sortes de mauvais traitements. Il fallait travailler dans la pluie et le vent, par les températures les plus vigoureuses, à tel point que les jambes, les doigts et les oreilles gelaient. Un grand nombre d'hommes avaient les pieds nus chaussés de sabots, ou les orteils enveloppés de linges dans des souliers à moitié détruits.

Le soir on les enfermait dans un camp entouré de fil barbelé. Souvent on se couchait le soir à côté d'un camarade que l'on trouvait mort le matin. Et le cœur brisé, les larmes aux yeux, les poings tendus dans un geste de colère, on voyait emporter le pauvre ami vers ce cimetière



Le déporté B. E. de Zele.

tragiques où les petites croix se multipliaient constamment.

Et comme si tant de souffrances ne suffisaient pas encore ; les bombes des avions et les obus des canons alliés vinrent semer la mort et la panique dans les rangs de nos infortunés concitoyens.

Plusieurs tentèrent de prendre la fuite, mais c'était une entreprise extrêmement périlleuse. Il fallait parcourir des centaines de kilomètres à travers une région où se trouvaient des soldats qui pouvaient facilement reconnaître les fugitifs. On avait beaucoup de chances de retomber aux mains des gardiens, qui maltraitaient les martyrs avec un véritable sadisme. On étendait les malheureux tout nus sur une table et on les battait à l'aide d'un fouet, d'une matraque ou d'un bâton. On les affamait dans d'horribles prisons. On leur peignait une lettre sur le dos, le plus souvent un F, ce qui signifiait « Flieger », fuyard, comme si l'on voulait les désigner tout spécialement aux rigueurs des gardiens.

Dans son poignant ouvrage « Vingt-cinq mois de tortures chez les Allemands » (1) Honoré Staes décrit le calvaire d'un habitant de Zele, Raymond Verstraeten, qui fut déporté en octobre 1916. Cette victime des brutes allemandes tenta, avec un de ses compagnons d'infortune de s'évader pour mettre un terme à ses souffrances, mais il fut arrêté. Nous reproduisons ci-après le récit poignant du martyre qu'il endura :

« Nous arrivâmes à Mangiennes vers midi.

— Raymond, me dit mon camarade, j'ai le pressentiment que ma fin n'est pas éloignée. Lorsque plus tard tu auras l'occasion de voir mes parents à Audenarde, dis leur qu'ils ne doivent pas pleurer ma perte, qu'au ciel j'implorerai le bon Dieu en leur faveur.

— Pas plus que toi je ne pourrai résister à cette vie de torture, répondis-je en soupirant. Je souffre cruellement à la pensée de ma femme et de mes enfants.

Quelques minutes après les gendarmes nous poussèrent à l'intérieur de la clôture du camp. Dans la cour j'aper-

çus de nombreux déportés que je ne connaissais pas. Je compris aussitôt que de nouvelles victimes des bourreaux allemands étaient venues grossir notre compagnie.

On nous conduisit au centre de la plainé et on nous obligea à tenir les mains derrière le dos. Puis un gendarme se dirigea vers la baraque où résidaient les gardiens.

Les déportés se rangèrent autour de nous. Ils plaignaient notre sort. Quant à nous, nous ne voulions pas révéler aux barbares les sentiments qui agitaient nos âmes. C'est pourquoi nous partions la tête haute, en cherchant à prendre un air d'assurance tranquille.

Bientôt le chef du camp arriva avec les hommes de garde. Un simple coup d'œil jeté sur leur physionomie suffit à nous convaincre que nous pouvions nous attendre à des tortures effroyables.

— Ah ! ah ! messieurs les Belges nous sont revenus, s'écria le commandant, tandis qu'il se frottait les mains en riant. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue. Ils vont expérimenter maintenant ce qu'il en coûte d'enfreindre nos ordres. J'espère qu'ils retiendront à l'avenir qu'il ne leur reste plus qu'à danser comme nous sifflons. Je les condamne à dix jours de travaux forcés. Au cas où ils ne pourraient supporter ce châtement, ils ne pourront attribuer leur mort qu'à eux-mêmes. Gardien enfermez-les chacun dans une cellule et faites d'eux ce qu'il vous plaira.

— Raymond, si nous ne devons plus nous revoir ici-bas, au revoir au ciel, dit Adolphe.

Je n'eus pas le temps de répondre au brave garçon. Une poigne d'acier me saisit par l'épaule et me poussa dans la direction d'une montagne de pierres située derrière nos baraques.

Trois minutes après environ je me trouvais devant une petite porte. Je vis ouvrir celle-ci par un gardien. Puis la main qui me tenait me poussa de nouveau. Dès lors il régna autour de moi une obscurité pareille à celle des nuits les plus sombres.

Il me serait impossible de vous dire ce que je pensais. Je sais seulement que j'entendais battre mon cœur et mes genoux heurter l'un contre l'autre.

Au bout de quelques instants je dus m'arrêter. Devant mes yeux apparut la lueur d'une allumette qu'une main tenait contre la mèche d'une bougie. Puis il se produisit une flamme plus grande, qui répandit une clarté vacillante. Alors je me vis entouré de cinq Allemands au teint enflammé, aux yeux sauvages, aux traits grimaçants, et derrière eux j'aperçus des pierres grises.

Je voulus réciter un Notre Père, mais je ne le puis. Je me mis à claquer des dents et mes genoux se déroberent. Si la main rude de l'Allemand ne m'avait maintenu, je me serais effondré.

L'un des gardiens m'interpella, mais je ne comprenais pas un mot de ce qu'il disait. Puis je sentis qu'on me prenait par les oreilles et qu'on attifait ma tête vers le sol. En même temps mes pieds furent soulevés de terre et un instant après je m'abattis de toute ma longueur contre le parquet en pierres. Je ressentis une douleur terrible au front, au nez et au menton : Devant mes yeux tournoyaient d'innombrables roues colorées.

Je me mis à crier. Aussitôt j'entendis la voix d'un Allemand qui me hurlait à l'oreille.

— Plus vous crierez fort, plus fort nous vous battons.

Je continuai à crier.

Un instant après je reçus sur le dos un poids si formidable qu'il me sembla que mes côtes se brisaient et que j'étais entièrement aplati. Dès lors il me fut impossible de crier encore. Le souffle entrainait et sortait à peine de ma gorge. Et la douleur que cela me causa ! Jamais mes paroles ne pourraient l'exprimer, ni ma plume le décrire. Je croyais mourir.

L'état où je me trouvais dura, d'après l'idée que je pus me faire, des heures entières. Je me sentais la figure étendue dans une mare de liquide chaud. Au dessus de ma tête j'entendais des cris et des rires. On frappait continuellement mon corps aplati comme avec un marteau. Jusqu'à présent je ne comprends pas comment j'ai pu résister à d'aussi horribles souffrances.

Enfin, le poids se détacha de mon corps et les coups

(1) Edition de L. Opdebeek, à Anvers.

cessèrent. J'entendis alors une voix qui me criait à l'oreille :

— Est-ce assez maintenant, « schweinhund » belge?

Je soulevai un peu la tête pour pouvoir respirer plus aisément, mais la force me manqua de dire quoi que ce soit. Seuls mes yeux aperçurent une lueur rouge où se mouraient des ombres.

— Est-ce que nous vous avons suffisamment piétiné le dos? continuait-on à me crier. Si ce n'est pas encore assez, nous allons recommencer. Parlez, « schweinhund » ! « Assez », pus-je enfin articuler à grand'peine.

— Est-ce que vous essayerez encore de nous échapper ?

— Non.

Alors on me souleva de terre et on me plaça sur un petit banc. Après quoi la lueur rouge disparut et de nouveau il fit sombre autour de moi comme dans un enfer.

Un moment mes bourreaux échangèrent entre eux quelques propos. Puis je me rendis compte par le bruit de leurs semelles qu'ils quittaient la prison.

Je n'avais pas la force de tenir la tête droite et la laissai retomber sur ma poitrine. La douleur que j'éprouvais dans tout mon corps persista, bien qu'elle fût moins vive qu'auparavant. Je sentais que je perdais du sang par le nez et la bouche. Ma respiration s'améliora progressivement.

\*\*\*

Des milliers d'hommes furent ainsi arrachés de leurs demeures et condamnés à un véritable travail forcé. Les souffrances qu'ils eurent à endurer défient toute imagination, comme nous l'avons vu par les témoignages ci-dessus rapportés.

Et quelle était la cause de toutes ces horreurs ? C'est que l'Allemagne avait occupé notre petit pays par une basse trahison et qu'elle y abusait de sa force.

\*\*\*

Mais il nous faut décrire de plus près les horreurs dont nos déportés furent victimes dans le nord de la France.

Dans le territoire occupé le régime du travail forcé fut étendu systématiquement. L'autorité allemande poussa même l'audace jusqu'à proposer ce système aux yeux de l'étranger comme un bienfait, comme un moyen de prémunir les Belges contre la paresse et de leur procurer un gagne-pain. Ce que nous avons vu se produire à Bruges se répéta dans tous le pays, à savoir les arrestations arbitraires et l'emprisonnement des ouvriers, et la déportation des malheureux dans le nord de la France ou en Allemagne. Des milliers d'entre eux furent transportés comme un vil bétail dans des wagons fermés. Beaucoup en revinrent malades, la santé minée, les pieds gelés, en proie à la tuberculose.

« Comme preuve de leurs souffrances il faut voir ces doigts gelés, dont les ongles sont absents, ces pieds, dont des orties tombent en pourriture », écrit A. J. Van Bogaert dans « Une page du martyre de nos ouvriers pendant la guerre », une petite brochure qui s'occupe surtout de Hamme, mais que l'on peut appliquer à une foule d'autres localités.

Hamme eut à déplorer la perte de 107 déportés qui ont succombé à leur martyre... Qu'on consulte cette liste douloureuse; il y en a qui sont décédés à Hamme... ce sont ceux qui ne sont rentrés chez eux que pour y mourir...; et puis ceux qui sont morts à Bousbecque, donc tout près du front d'Ypres, à Saint-Quentin, à Pithem, à Virton, à Longuyon, à Pierrepont, à Mons, à Laon, à Marie, etc.

Edmond Cools a succombé pendant le voyage de retour, c'est-à-dire qu'il a été renvoyé mourant.

M. Verstraeten, professeur à l'Université de Gand, examina 30 déportés et en trouva 28 atteints de tuberculose.

Sur 450 hommes de la première équipe de déportés de Hamme, 164 revinrent malades, tandis que 26 d'entre eux moururent.

La seconde équipe fut transportée de Termonde à Mézières et parquée dans une ferme avec des hommes d'autres communes. Ils refusèrent de travailler. On ne leur donna pendant quinze jours que de l'eau et un quart de pain par jour... La plupart résistèrent encore... Puis on

les plaça pendant deux jours et une nuit sur un mur. A 23 heures de la nuit presque tous durent se déclarer vaincus.

Voilà ce que les Allemands nommaient « travailler librement ». A 2 h. 1/2 un jeune homme, épuisé, tomba du mur sur un tas de fumier. On l'assomma à demi à coups de crosse.

Les soi-disant volontaires furent chargés alors d'exécuter un travail à un chemin de fer à Lesdres et plus tard à un tunnel à Bellenglise. D'autres durent creuser des tranchées près de Saint-Quentin et après leur dur travail ils trouvèrent un lieu de repos dans les écuries du château de Neuville-Saint-Amand, où la paille n'était jamais renouvelée.

Les souffrances étaient encore plus grandes durant l'hiver. Les malheureux portent toujours les mêmes vêtements; ainsi il y a des chômeurs qui ne peuvent jamais changer de chemise; ils sont dévorés par la vermine. Ils n'ont plus de bas; ils s'efforcent de protéger leurs pieds avec un morceau de la doublure de leur veston.

Il en est fort peu qui n'ont pas les mains et les pieds gelés. Des hommes rentrent avec des membres entièrement gelés. Des jeunes gens, dont les doigts étaient gelés, furent néanmoins obligés de travailler dans la terre et il arriva qu'on dut leur amputer l'extrémité des doigts.

Le 7 janvier des malades reviennent à Hamme; ce ne sont plus que des squelettes. Ils racontent qu'il y en a neuf autres, encore plus malades qu'eux, mais qui ne peuvent rentrer parce qu'ils ne sont pas en état d'aller au médecin pour se faire examiner. Ces neuf hommes arrivent quand même à Termonde, le 13 janvier, plus morts que vifs... Beaucoup de jeunes gens sont totalement épuisés. Ceux qui meurent n'ont généralement pas d'agonie; doucement, sans que leur camarade le sache, ils entrent dans l'éternité... Le soir ces martyrs se couchent, souhaitant la bonne nuit à leur voisin... et le matin ils sont morts. Ainsi succomba, parmi tant d'autres martyrs, Alphonse De Bonta, de Hamme. Il était couché en face de Baptiste De Messemaker, de Kleinulst. Le soir ils se souhaitèrent encore une bonne nuit, Alphonse déclara qu'il ne se sentait pas bien, mais il crut que le sommeil lui procurerait de nouvelles forces. Le matin, lorsqu'on vint réveiller Baptiste, celui-ci se trouva en face d'un cadavre.

Les malades recevaient le plus possible l'aide de leurs compagnons et la mort chrétienne de ces malheureuses victimes de la barbarie allemande était souvent marquée par des sentiments d'édifiante piété. Après le décès les bourreaux fabriquaient un cercueil au moyen de planches d'emballage, enveloppaient le mort dans sa couverture et ses camarades le portaient à la petite église de Rougerie.

Un vicaire resté au village chantait les psaumes des morts et récitait les dernières prières. Puis des amis, le cœur débordant d'émotion, adressaient à leur camarade l'adieu suprême.

Le 9 février 1917 Oscar Heerwege rentre au foyer. Près de sa maison quelqu'un lui demande des nouvelles. C'est son propre père, mais il ne reconnaissait ni le visage ni la voix de son fils.

Le 4 janvier 1917 Joseph Van Haver revient. On le met en présence de son père qui lui parle tout un temps avant de reconnaître son enfant... Voilà à quel état le travail forcé réduisait les déportés. » (-).

Un grand nombre de réquisitionnés furent amenés jusque dans la ligne de feu.

Gentil Parmentier, de Waereghem, déclara :

« A Gibericy, nos baraquements étaient exposés au feu des Français; les obus éclataient autour de nous. De même, au travail, nous vivions au milieu d'une pluie d'obus. »

Achille Verriest, d'Avelghem, fit la déposition suivante :

« A Etraye, j'ai reçu un éclat d'obus dans l'épaule gauche, tandis que je travaillais à la réfection d'une route. Trois de mes camarades ont été grièvement blessés. »

Astère Goeminne, de Huysse, raconta :

(1) A. J. Van Bogaert : « Une page du martyre de nos ouvriers pendant la guerre. »

« Au mois de septembre 1917, je travaillais avec plusieurs de mes camarades à la construction d'une route à Etraye. Un obus français est venu éclater dans notre groupe et a tué trois de mes camarades. »

Jules Van Lancker, d'Eyne, dit que lui et ses compagnons d'infortune furent traités à Jametz comme des bêtes de somme. Ils devaient à une dizaine transporter de très grands arbres. Un soldat se trouvait près d'eux, muni d'une cravache dont il frappait les hommes qui semblaient faiblir et ceux qui, à son sens, ne travaillaient pas assez vite.

A Dembley, un de ses camarades, de Beveren-sur-Lys, tomba un jour au bord de la route. Le soldat du poste le roua de coups de crosse. Arrivé au baraquement, le malheureux succomba.

A Lessy les ouvriers couchaient sur des treillis en fil de fer.

Près de Saint-Quentin les martyrs durent construire des blockhaus en béton et établir des massifs en béton armé pour l'artillerie lourde, près de Lens et de Verdun, on leur fit tendre des fils de fer barbelés. Ces malheureux travaillaient donc sur la ligne du front. Souvent ils devaient se sauver pour échapper aux bombardements.

Alphonse Verholen, de Wichelen, déclara au cours de l'instruction qu'à Le Quesnoy, près de Lille, ils étaient en plein feu au point qu'ils portaient des masques contre les gaz asphyxiants. Un ballon captif allemand était suspendu devant leur baraquement. Les Alliés savaient probablement que des déportés se trouvaient dans les hangars car ils les épargnaient pendant les bombardements.

On peut juger par là jusqu'à quel point de la ligne de feu les Allemands envoyaient les déportés.

Arthur Raepsaet, de Coyghem, fit la déposition ci-après :

« Deux de mes frères et deux de mes beaux-frères ont été déportés en même temps que moi. Mes frères étaient grands et forts; ils étaient âgés respectivement de 21 et de 27 ans. Mon frère cadet et moi-même avons fort maigri. Au moment de son enlèvement, mon frère pesait 90 kilogrammes; le 16 mai 1917, il n'en pesait plus que 54! Il a souffert de la diarrhée, et un matin nous l'avons trouvé mort, couché à côté de mon autre frère. »

Guillaume Dedam, de Gand, déclara :

« A Dun, j'ai dû construire des abris souterrains dans lesquels se réfugiaient les soldats quand passaient les aviateurs. Si ceux-ci passaient alors que nous nous trouvions dans nos baraquements, les Allemands en fermaient les portes et nous devions rester exposés aux obus tandis qu'ils allaient se terrer. »

Joseph Van den Abeele, de Thielt, dit :

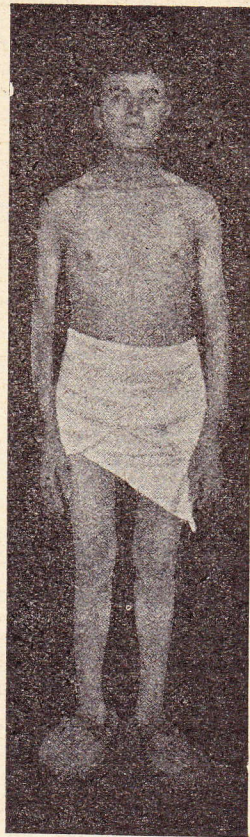
« J'ai été réquisitionné le 20 mai 1917 et envoyé à Dembley, où j'ai retrouvé mon frère qui avait été réquisitionné le 2 novembre 1916. Vers la fin du mois de juillet, alors que nous nous trouvions à Danvillers, mon frère a été atteint de diarrhée d'abord, de dysenterie ensuite. Lorsqu'il a voulu se présenter à la visite médicale, les soldats l'ont chassé du rang à coups de bâton. Mon frère ne pouvait plus se tenir debout; il marchait en s'accrochant aux murs ou en s'appuyant sur un camarade, néanmoins il devait travailler constamment; les Allemands refusaient même de me permettre de prendre sa place. Le 3 août, il s'est complètement affaibli et le docteur l'a envoyé à l'hôpital de Pierrepont, où il n'est resté que quelques jours. Il est mort le 7 ou le 8 août! »

Henri Minne, de Gand :

« A Stenay, j'ai été occupé au dragage de la Meuse. Un jour, vers huit heures du matin, par un froid intense, je suis tombé à l'eau. Mouillé jusqu'aux os, j'ai dû continuer à travailler jusqu'à onze heures et demie; mes vêtements étaient raidis par le gel. Au lazaret d'Inor, les malades atteints de 38 ou 39° de fièvre devaient travailler. J'ai vu un malheureux malade forcé de creuser une tombe. Quand la besogne fut achevée, il est lui-même tombé dans la fosse; quand on voulut le retirer, il était mort. »

Alois Colmant, de Wieze :

« Nous avons dû creuser des tranchées derrière les baraquements de Romagne. Les animaux étaient mieux traités que nous. »



Le déporté B. F. de Ruysselede.

« A Billy, le sous-officier Janssens frappait les hommes à coups de cravache; il mettait à ce jeu un malin plaisir. Bien souvent, le matin, il nous faisait sortir des baraques à coups de cravache; nous devions, dans le froid et dans la pluie, manger notre maigre morceau de pain. Puis, toujours à coups de cravache, nous étions mis en rangs. J'ai vu un homme recevoir sur la tête un coup de crosse qui l'étendit par terre. Le lieutenant et le docteur frappaient. Un jour, je me suis présenté à la visite médicale, atteint d'un gonflement des membres inférieurs. Le médecin m'a chassé à coups de bâton.

Toujours à Billy, j'ai vu un homme tué par les coups. »

Edmond Hollebosch, d'Ertvelde :

« J'ai été enlevé par les Allemands, alors que je n'étais pas chômeur. A Belval, la vie était intenable. J'ai voulu m'enfuir, mais j'ai été arrêté à proximité de la frontière belge. J'ai été conduit à Dun, où plusieurs soldats m'ont entouré et, tout en jouant, m'ont arraché mes vêtements et m'ont labouré le corps de coups de pied. Lorsque je me trouvais nu, ils m'ont accablé de coups de bâton, au point que je leur ai demandé comme une grâce d'être tué. Après ces traitements inhumains, j'ai été enfermé dans un cachot où je suis resté pendant *trois jours sans manger!* »

Qu'on s'imagine donc l'état de ces pauvres martyrs, le corps couvert de blessures et d'ecchymoses, affalés sur la paille moisie. La fièvre les dévore, tous leurs membres sont étreints par la douleur. Malgré cela on ne leur accorde pas le moindre adoucissement et les tortures de la faim viennent encore s'ajouter à leurs effroyables souffrances.

Jean D'Heur, de Zele, déclare :

« Lorsqu'il restait un peu de soupe dans les récipients, tous les malheureux déportés se hâtaient vers la clôture en fil de fer et là, s'accrochant aux fils, ils sollicitaient la charité des soldats.

Ceux-ci s'amusaient à leur jeter des seaux d'eau sur le corps et à leur lancer toutes sortes de détritus.

Certains même s'amusaient à lancer des coups de lou-

che dans le tas de ces malheureux affamés. Tous les soldats frappaient; les supérieurs d'ailleurs leur donnaient l'exemple. Lorsque le poste changeait et que des soldats compatissants remplaçaient les brutes, la mentalité de ces nouveaux se modifiait bien vite sous la pression exercée par leurs supérieurs. Il est impossible de détailler toutes les souffrances que j'ai endurées ou de narrer tous les mauvais traitements qui m'ont été infligés.»

Et Camille Debruycker, d'Ecclou :

« Les Allemands m'ont employé dans le lazaret. J'ai dû enterrer des soldats morts depuis de longs jours déjà. Ils étaient complètement nus ou simplement enveloppés dans un morceau de papier. J'ai également dû vider les fosses à purin du lazaret et je suis tombé malade par suite des émanations putrides que je respirais constamment. »

Ernest Bruynsteen, de Heusden, dut enterrer des soldats à Ligny :

« Nous jetions leurs corps nus, pêle-mêle dans une fosse commune. Mon bras droit est paralysé ce qui limite singulièrement une capacité de travail. Par ce fait, j'ai été frappé plus encore que les autres: »

Pierre De Clercq, de Gand, dit :

« A Stenay, j'ai été battu à tel point que j'avais le corps couvert d'ecchymoses. J'ai eu plusieurs dents brisées par des coups de crosse. »

J'ai dû enterrer des soldats morts, depuis plusieurs semaines déjà, car ils répandaient une odeur nauséabonde. Ces morts étaient nus; la plupart avaient des bras et des jambes arrachés ou amputés. Tous ces débris de corps gisaient pêle-mêle et étaient jetés dans une fosse commune. Les soldats nous battaient sans raison et nous traitaient avec une dureté inimaginable. Pour un motif futile, j'ai été enfermé pendant quatre jours dans un chachot, n'ayant pour toute nourriture qu'un seau d'eau.»

Auguste Masselis, de Courtrai :

« Nous étions constamment battus. Un jour, à Lissy j'ai reçu de violents coups de crosse dans le dos et dans la nuque, parce que j'avais ramassé une pomme qu'une femme française m'avait jetée. »

Pierre Spiessens, de Baesrode :

« Les Allemands m'ont forcé à creuser des tranchées à proximité de Saint-Quentin, Arras, Lille et Verdun. Je devais aussi ramasser des débris de shrapnells et d'obus. A différentes reprises, j'ai dû me sauver avec plusieurs de mes camarades parce que les obus pleuvaient autour de nous. Un de mes compagnons a été atteint par un éclat d'obus et a été tué. Nous étions roués de coups et insuffisamment nourris, beaucoup de mes camarades sont morts d'inanition. »

Jules Van Lancker, d'Eyne, dont nous avons déjà parlé, déclare que « à Moirey il dut travailler comme un esclave sous le feu des canons français. Nous en étions venus, dit-il, à manger des rats. »

Il faut souligner encore la déportation d'Alphonse Verholen, de Wichelen, qui travaillait en plein feu, près de Le Quesnoy, où les déportés devaient porter des masques contre les gaz, tant ils étaient exposés à de continus bombardements.

« J'ai vu des bombes tomber autour de moi et massacrer des soldats allemands. Nous portions constamment des masques contre les gaz asphyxiants. Dès que nous nous trouvions dans une localité, celle-ci était abandonnée par la population. Les évacués pouvaient emporter 60 kilogrammes de bagages. Après le départ de la population, les maisons étaient soumises à un pillage en règle par les Allemands. J'ai vu des trains entiers remplis de meubles et de bétail se diriger vers l'Allemagne. »

Léon Van Langenhove, de Zele, essaya de fuir cet enfer.

« J'ai été repris aux environs de Tournai et renvoyé à D'Ours. Les soldats allemands m'ont placé dans un bateau, m'ont dépouillé de mes habits et, à cinq, m'ont alors labouré le corps de coups de bâton. J'ai perdu connaissance. »

Après avoir passé quelque temps à D'Ours, j'ai été envoyé aux environs de Lille, où j'ai dû construire des abris dans lesquels les Allemands accumulaient les munitions. Enfin, j'ai été expédié aux environs de Verdun, où j'ai dû travailler à la réfection des routes.»

Alphonse Ravier, de Meirelbeke, dut abattre des fermes à Lens. Lors de sa deuxième déportation les Allemands le transporteront à Verdun. Au début de septembre il était à Amel, qui fut bombardé par les Français. Le médecin de la campagne y fut tué par un obus. Le témoin vit environ trente-cinq Allemands et quinze Belges tués par le bombardement». (1)

Ceux qui refusaient d'obéir s'exposaient à un traitement encore plus sauvage. Il faut lire à ce propos la déclaration de François Jansegers, d'Audegem.

« Nous avons été réquisitionnés le 15 octobre 1916 et envoyés directement à Sery, où nous avons passé la nuit. Le lendemain, les Allemands nous ont dirigés sur Senercy, où on a voulu nous faire signer un contrat de travail. Ces instances ont duré huit jours. A ce moment, nous possédions encore les vivres que nous avions emportés lors de notre réquisition et, d'autre part, les Allemands nous en remettaient presque à suffisance. »

Au bout de huit jours, furieux de notre résistance, les Allemands nous ont, à 500, alignés contre un mur, par un froid rigoureux. Il nous était interdit de bouger; la tête devait rester droite et les bras collés au corps. Ce supplice a duré quarante et une heures, pendant lesquelles aucune nourriture ne nous a été accordée. Cinq des nôtres, complètement abattus, ont fini par signer un contrat. Les autres ont persisté dans leur refus, mais la faiblesse les a engagés à travailler sans contrat.

Les Allemands nous ont alors utilisés à démolir des maisons, à abattre des arbres et à creuser des tranchées.

Tous ces travaux s'exécutaient sous les coups de crosse et de bâton.

Le matin, nous recevions, vers 7 heures, de 300 à 400 grammes de pain pour toute la journée; vers 5 heures de l'après-midi on nous dispensait 3/4 de litre d'une soupe aux choux-raves ou aux betteraves.

Dans le courant de janvier 1917, dix-neuf d'entre nous ont été envoyés à Hamégicourt, où nous avons dû creuser des tranchées, tendre des fils de fer barbelés et nous livrer à tous autres travaux de défense. Nous étions surveillés par des soldats du génie.

Nous dormions plus souvent sur des planches que sur nos paillasses de fibres de bois; nous étions couverts de vermine.

Vers le mois d'avril, nous avons été dirigés sur Htenecourt, où les mêmes travaux militaires nous ont été imposés. En mai, nous sommes arrivés à Courrières, où nous avons dû décharger des wagons de munitions et réfectionner des routes. Les mêmes soldats nous accompagnaient toujours, de telle sorte que les mêmes traitements inhumains nous étaient réservés.

De Courrières, nous sommes partis pour Harnes, où les Allemands nous ont remis des masques contre les gaz asphyxiants. Trois semaines après notre arrivée, cette localité a été violemment bombardée par les Français, et nous avons dû nous enfuir; les obus pouvaient de toutes parts autour de nous. »

Ainsi nos malheureux compatriotes étaient menés successivement d'un point à l'autre de la ligne du front.

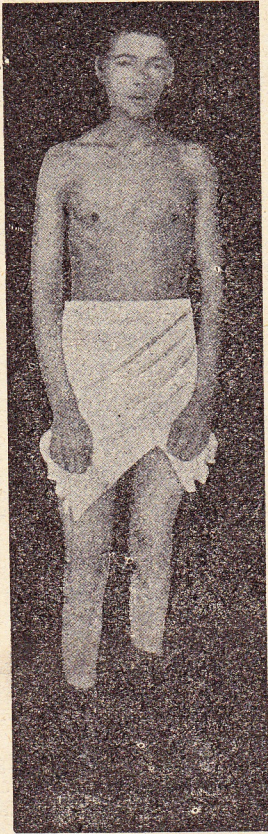
Gustave De Wilde, de Gijsegem, dit :

A Gibercy, un soldat assénait de violents coups de crosse dans les reins d'un homme qui ne se levait pas assez vite à son gré. Voyant que cet homme restait insensible aux coups, le soldat l'examina de plus près et dut constater que le malheureux était mort. »

Richard De Meyer, de Peteghem :

« Un jour, à la sortie du baraquement, je suis tombé épuisé. Le feldwebel s'est mis à me piquer dans mes jambes et dans les cuisses au moyen d'épingles, pour me faire relever. J'ai cherché à me tenir debout et je suis retombé. Malgré tout, les Allemands m'ont forcé à rester debout pendant toute la journée, par un froid intense, auprès de la sentinelle. Le lendemain, je dus encore me rendre au travail, puis, comme je n'en pouvais

(1) Les dépositions sont empruntées à l'ouvrage largement documenté de R. Henning : « Les déportations de civils belges en Allemagne et dans le Nord de la France. »



Le déporté P. O. de Sainte-Marie sur Semois

plus, les Allemands se sont vus dans l'obligation de m'envoyer à l'ambulance. »

Le Bon, d'Alost, fut atteint d'épilepsie à la suite des mauvais traitements qu'il avait endurés.

Arthur Staelens, de Gand :

« Bien qu'à Amel les obus pleuvassent de toutes parts, nous étions obligés de continuer notre besogne. Un très grand nombre de Belges sont morts là-bas, par suite de la dysenterie résultant de la grande faiblesse, provoquée elle-même par une nourriture absolument insuffisante et un travail au-dessus de nos forces. »

Teeuws, de Gand :

« Un matin, à Amermont, je voulais ramasser une pomme de terre qui s'était égarée sur la route. La sentinelle s'en aperçut et me donna, par derrière, un violent coup de crosse, qui m'atteignit à la cuisse et au bas-ventre. Quelques jours plus tard la blessure s'enflamma et je dus être conduit à l'hôpital, ce qui me valut ma libération. »

Henri Leenaert, de Leupegem, rapporte le meurtre d'un de ses camarades :

« A Lissy, j'avais pour camarade un nommé Domien Klepkens, du village de Leupegem. Ce jeune homme de 20 ans était maladif et ne pouvait suivre la colonne de travailleurs; aussi pendant la marche était-il continuellement battu par la sentinelle. Un jour, ce jeune homme, arrivé à destination, se trouva dans l'impossibilité de travailler. La sentinelle s'approcha de lui et lui dit textuellement : « Schwein, si vous ne travaillez pas, je vous tue. » Mon camarade lui répondit : « Faites ce que vous voulez, je n'en puis plus. » Il reçut, sur le champ, un violent coup de crosse qui l'étendit dans la neige. Il resta couché pendant une heure environ, ne donnant pas signe de vie. La sentinelle s'approcha de nouveau, et voulut le forcer à se relever. Mon malheureux camarade ne put se tenir debout et retomba sur le sol. La sentinelle lui allongea alors, dans la région du cœur, un violent coup de crosse qui tua mon ami. Avec d'autres de mes camarades, je le ramenai mort au camp. »

Au sujet du travail forcé dans la ligne de feu, il y a un récit détaillé de Gaston Chauveheid, de Jette-Saint-Pierre, qui fut arrêté à Vaals, près d'Aix-la-Chapelle, tandis qu'il essayait de franchir la frontière hollandaise.

« Nous avons travaillé en beaucoup d'endroits. A Wervicq, le mercredi, 26 juin 1918, une bombe d'aéroplane est tombée au milieu du camp. En éclatant, elle a tué trente civils belges, dont vingt-deux de Zele; vingt-huit civils ont été blessés. J'ai pu compter moi-même les cercueils. »

A trois reprises, nous avons été poursuivis par des avions, pendant que nous nous rendions au travail. Chaque fois, un homme a été tué et plusieurs ont été blessés. A Maubert-Fontaine, en plein hiver, les Allemands nous ont enlevé nos souliers et nous ont remis des sabots. Comme je ne possédais pas de chaussettes, je devais travailler nu-pieds dans la neige et dans la boue. A Hirson, il arrivait plusieurs fois par mois des envois de biscuits de Holzminden. Les Allemands ne nous les remettaient pas; ces biscuits servaient de nourriture aux lapins. Il nous était cependant permis d'en acheter à raison de 1 franc 25 pièce. »

Nous pouvons clore ici la liste de ces dépositions impressionnantes, extraites parmi des milliers d'autres semblables. Elles prouvent péremptoirement que ce que nous avons dit de la situation générale de nos déportés ne peut être tase d'exagération.

Au bout de quelque temps on renvoya un certain nombre de nos malheureux compatriotes au pays, à savoir ceux qui ne pouvaient plus servir aux desseins allemands, les malades, les épuisés, les tuberculeux, bref, de véritables épaves humaines.

Quelques mois de cet horrible régime d'esclavage avaient suffi à miner les plus fortes constitutions. Ils revenaient en masse, dans les villes et les villages de Flandre et de Wallonie, les jeunes gens et les hommes, les pères et les fils. On les transportait directement à l'hôpital, ou bien ils s'alitaient chez eux pour mourir peu après ou dépérir lentement.

Alors, des foyers ravagés de la Belgique martyre une formidable malédiction s'éleva contre le pays parjure qui venait de restaurer l'esclavage et qui osait néanmoins inscrire sur l'équipement de ses soldats le hautain « Gott mit uns ! »

Un nouveau deuil, une immense tristesse s'emparèrent du cœur des Belges déjà si éprouvés.

Et la situation, au lieu de s'améliorer ne fit qu'empirer. Le joug odieux de l'occupant devint ensuite plus insupportable!

## AU BAGNE DE SEDAN.

Quelques localités du Nord de la France furent le théâtre de souffrances peut-être plus effroyables encore que les centres de travail de Verdun, Saint-Quentin et Lille. Nous voulons parler des bagnes allemands; parmi lesquels se distinguait celui de Sedan, dont nos lecteurs trouveront ci-après une description détaillée.

Le nom de Sedan avait-il pour nos ennemis une signification particulière et le souvenir de la bataille de 1870 eut-il pour effet d'échauffer la haine orgueilleuse des barbares? Quoi qu'il en soit, l'histoire du bagne de Sedan est une des pages les plus douloureuses du martyre de la Belgique.

Pour le décrire d'une façon impartiale et absolument conforme à la vérité, nous avons à notre disposition un ouvrage précieux et d'un intérêt palpitant. C'est celui où M. Jos. Schramme, avocat et ancien échevin de la ville de Bruges, relate ses propres impressions et ses propres souffrances. Son livre a pour titre « Au bagne de Sedan, du 20 novembre 1917 au 21 mars 1918 ». »

Quel était le crime de M. Schramme? Sans doute aux yeux de l'occupant était-il bien coupable. Lui, un homme influent de Bruges, avait osé exprimer son opinion sur l'odieux régime d'esclavage inauguré par les autorités allemandes. Evidemment une pareille liberté était vraiment excessive, d'autant plus que Bruges était gouverné par un von Schroeder que nous avons déjà appris à connaître, notamment par le drame du capitaine Fryatt. Cet amiral sans scrupules était un fidèle serviteur de l'em-



Le Roi décore le drapeau du 9<sup>e</sup> de ligne

pereur d'Allemagne qui lui avait remis à l'occasion d'une visite l'ordre « Pour la mérite ». Aussi les déportations sévissaient-elles sur une grande échelle.

M. Schramme déclara un jour que ceux qui jouissaient de quelque indépendance devaient refuser de travailler. Ce refus les aurait amenés devant les tribunaux, ce qui aurait provoqué fatalement le résultat suivant : ou bien le tribunal reconnaîtrait que cette forme nouvelle d'esclavage était illégale, et, en ce cas, la cause était gagnée, ou bien le tribunal condamnerait, et alors on donnait un exemple, qui serait suivi par d'autres, ce qui aurait suscité l'attention du monde civilisé. Ainsi le pouvoir occupant serait forcé de rapporter ces mesures iniques. La prison dans ce cas n'avait rien de déshonorant.

Mais à Bruges il y avait des délateurs, des émules de Judas, qui étaient prêts à trahir leurs semblables pour trente deniers, qui se mêlaient au public dans les réunions et qui surprenaient les conversations dans les cafés. Ainsi M. Schramme fut appelé un soir devant le commissaire impérial de police, le sieur Grupenkieser. Celui-ci sortit un papier de sa poche, où se trouvaient rapportés, mot pour mot, les propos tenus par M. Schramme. L'avocat ne nia point. On lui permit de retourner chez lui et il s'attendait à être cité devant les juges allemands. Mais l'occupant n'y mit pas tant de formes.

Le 18 septembre — on était alors en 1917 — M. Schramme reçut tout simplement un « Strafbefehl », et le 20, à 4 heures de l'après-midi il entra en prison. Là, il trouva comme compagnon de cellule M. Ernest Schulze, négociant à Bruges, et parmi ses co-détenus, son ancien camarade d'études au collège Saint-Louis, le vicaire Léon De Poortere, de la paroisse Sainte-Anne.

Ceux-ci signalèrent à M. Schramme le sort peu enviable qui l'attendait; ceux qui étaient condamnés à des peines dépassant six semaines de détention étaient envoyés au camp de Sedan, une geôle épouvantable, où l'on était soumis aux travaux les plus durs, mal nourri, mal logé et brutalisé de mille manières...

Des Allemands conseillèrent eux-mêmes à M. Schramme de solliciter une communication de l'emprisonnement en amende, mais le condamné pensa à son fils et se dit que la somme versée dans le trésor militaire de l'Allemagne pouvait servir à forger une arme contre son enfant. Et c'est pourquoi l'avocat refusa énergiquement de donner suite à l'offre qu'on lui faisait.

Un médecin l'examina et deux mois s'écoulèrent. Le 16 novembre on le prévint qu'il avait à faire ses préparatifs pour être transféré « weiter » (plus loin) et que sa famille viendrait lui faire ses adieux. Mme Schramme et sa fille rendirent visite au prisonnier et lui annoncèrent une

nouvelle que le personnel de la prison lui avait cachée, à savoir qu'il devait aller à Sedan.

C'était donc bien un grand crime pour von Schröder que la protestation d'un citoyen belge contre le travail forcé.

Suivons maintenant le condamné dans son voyage vers le bagne.

Précisément, des nouvelles peu encourageantes circulaient à Bruges à ce moment. On venait d'apprendre que M. van Hulle, confiseur, qui tenait une pâtisserie, près du théâtre, de Bruges, était mort le 30 octobre dans cet enfer de Sedan, où il avait été déporté avec ses deux fils.

Le 20 novembre, M. Schramme empaqueta les objets dont il devait se munir. Les Allemands avaient imposé comme équipement : de solides chaussures, des vêtements de travail, une casquette, une gamelle et une grosse couverture. C'était une indication qu'on l'envoyait aux lourds travaux.

L'avocat se rendit à la gare en voiture; là il fut enfermé dans un wagon en compagnie d'Auguste Van Diendonck, maçon à Heyst-sur-Mer, Aloïs Hoef, de Saint-André-lez-Bruges, et huit soldats allemands coupables de mutinerie, qui jusque dans leur cellule criaient : « Nieder mit dem Krieg ! » (A bas la guerre !)

Jusqu'alors tous les convois en destination de Sedan avaient été soumis à un nouvel examen médical à Gand, mais cette fois ce ne fut pas le cas. L'avocat brugeois ne pouvait probablement plus profiter de cette dernière chance de salut. A Bruxelles les huit détenus militaires allemands prirent la direction de Cologne et les trois Belges durent poursuivre leur voyage par Namur-Givet et Charleville. Ils débarquèrent à Sedan à 3 heures du matin et se dirigèrent, sous une pluie battante, vers la citadelle, où ils furent incorporés au « Strafgefangenen-Arbeiterbataillon n. 2. »

« Les grandes portes du Château, bâti au pied de la citadelle, s'ouvrirent pour nous laisser passage et se refermèrent lourdement derrière nous », écrit l'auteur. Par des pentes raides, nous arrivâmes, courbés et harassés, dans les hauts couloirs voûtés qui forment les anciens donjons. Une dernière rampe, à ciel ouvert, et raide comme la côte d'un rocher nous amena à l'espinaie qui couronne la citadelle.

Il faisait encore trop sombre pour nous permettre de distinguer les constructions dont les formes noires se dressaient devant nous.

Nous pénétrâmes au corps-de-garde, installé dans une chambre basse, fumeuse, et où trônait, entouré d'une dizaine de soldats de la « dandsturm », un sergent, type du sous-officier prussien, trapu, râblé, lourd, la face rouge et brutale, les yeux gris et froidement cruels.